

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017

Rapport financier semestriel
au 30 juin 2018



1 CHIFFRES CLÈS – INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	3
2 CAPITAL ET ACTIONNARIAT.....	4
2.1 Informations sur le capital et données boursières.....	4
2.2 Actionnariat de Veolia Environnement.....	8
2.3 Politique de distribution des dividendes	9
3 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	10
3.1 Faits marquants de la période	10
3.2 Informations comptables et financières.....	14
3.3 Financement.....	26
3.4 Opérations avec les parties liées	29
3.5 Evènements postérieurs à la clôture	29
3.6 Facteurs de risques.....	30
3.7 Perspectives.....	30
3.8 Annexes	31
3.9 Evènements récents depuis le dépôt du document de référence	33
4 ÉTATS FINANCIERS	34
4.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés – 30 juin 2018.....	34
Notes annexes aux comptes consolidés	43
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	76
5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	77
5.1 Composition du conseil d'administration	77
6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	79
6.1 Procédures judiciaires et arbitrages.....	79
6.2 Documents accessibles au public	83
6.3 Contrôleurs légaux des comptes	83
6.4 Personnes responsables de l'actualisation du document de référence	84
6.5 Tables de concordance	85



La présente actualisation du document de référence 2017 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 août 2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. La présente actualisation complète le document de référence 2017 de Veolia Environnement déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mars 2018 sous le numéro D.18-0125. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le document de référence et ses actualisations pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers

1

CHIFFRES CLES – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017 retraité ⁽⁵⁾	30/06/2017 retraité ⁽⁵⁾	31/12/2016 publié ⁽⁶⁾
Chiffre d'affaires	12 564,5	24 818,4	12 186,5	24 187,0
EBITDA	1 672,8	3 217,1	1 613,8	3 219,4
EBIT courant	791,7	1 497,3	759,9	1 460,2
Résultat Net Courant part du Groupe	328,9	613,6	289,6	596,6
Capacité d'autofinancement	1 327,3	2 615,1	1 319,2	2 610,2
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence ⁽¹⁾	729,0	1 262,6	634,1	1 193,3
Résultat Net part du Groupe	225,4	397,7	198,5	383,1
Dividendes versés ⁽²⁾	-462,6	-439,7	-439,7	-401,2
Dividende par action versé au cours de l'exercice (en euros)	0,84	0,84	0,80	0,80
Total actif	35 792,2	38 278,7	37 226,2	37 949,2
Endettement financier net	-10 609,0	-7 833,2	-8 553,2	-7 812,1
Investissements industriels (y-compris nouveaux actifs financiers opérationnels) ⁽³⁾	-711,8	-1 738,0	-592,8	-1 597,2
Free Cash Flow Net ⁽⁴⁾	-321,2	-618,7	-193,5	940,3

(1) Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence n'inclut pas les plus ou moins-values de cessions financières comptabilisées en résultat financier.

(2) Dividendes versés par la société mère.

(3) Investissements industriels (hors activités non poursuivies).

(4) Le free cash-flow net correspond au free cash-flow des activités poursuivies i.e. somme de l'EBITDA, des dividendes reçus, de la capacité d'autofinancement financière, de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel moins les investissements industriels nets, les frais financiers courants cash, les impôts cash, les charges de restructuration et les dépenses de renouvellement.

(5) Données retraitées du reclassement du Gabon en IFRS5 et de l'impact IFRS 9.

(6) Publication du document de référence 2017.

2

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

(CHAPITRE 2 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017)

2.1 Informations sur le capital et données boursières

2.1.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2018, le capital social de Veolia Environnement⁽¹⁾ était de 2 816 824 115 euros divisé en 563 364 823 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune.

À la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence, le capital social de la Société demeure inchangé.

⁽¹⁾ Dans le cadre de la présente actualisation du document de référence, sauf indication contraire, le terme la Société se réfère à la société anonyme Veolia Environnement, les termes Groupe ou Veolia se réfèrent à Veolia Environnement et ses filiales consolidées directes ou indirectes.

2.1.2 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) depuis le 20 juillet 2000, sous le code ISIN FR 0000124141-VIE, le code Reuters VIE. PA et le code Bloomberg VIE. FP. Le titre Veolia Environnement est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par NYSE Euronext Paris, depuis le 8 août 2001.

Le tableau ci-dessous décrit les cours de bourse et les volumes de transactions en nombre de titres Veolia Environnement sur les dix-huit derniers mois sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Euronext Paris

Année (mois)	Cours (en euros)		Transaction en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
2018			
Juin	19,875	18,035	41 559 639
Mai	20,780	19,330	51 415 183
Avril	19,760	18,750	31 246 058
Mars	20,210	18,570	45 689 036
Février	20,490	18,835	44 725 189
Janvier	22,290	20,000	50 960 635
2017			
Décembre	21,620	20,700	36 655 349
Novembre	21,480	20,335	40 298 528
Octobre	20,490	19,390	34 199 024
Septembre	20,150	18,995	38 786 358
Août	19,775	18,810	37 642 845
Juillet	19,550	18,370	36 725 627
Juin	19,860	18,450	53 110 452
Mai	20,145	17,285	67 224 589
Avril	17,685	16,775	53 488 564
Mars	17,560	15,285	66 235 657
Février	16,425	15,005	63 191 409
Janvier	16,540	15,025	59 872 650

Source : Bloomberg.

À la suite du retrait de Veolia Environnement de la cote du New York Stock Exchange (NYSE) de ses American Depositary Receipts (ADRs) la dernière cotation des ADRs au NYSE est intervenue le 22 décembre 2014. Depuis cette date, les ADRs sont négociés sur le marché hors cote américain (US Over-The-Counter market) sous le code VEOEY. Le programme d'ADR est géré par Deutsche Bank en tant que programme de niveau 1 (*sponsored level 1 facility*).

2.1.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Programme EMTN

Un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros.

Ce montant maximal a été porté à 16 milliards d'euros le 13 juillet 2009.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 30 juin 2018 sont les suivantes :

Date de l'émission	Devise	Montant nominal de l'émission (en devises) (en millions)	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2018 (en devises) (en millions)	Taux facial	Échéance
25 novembre 2003	EUR	700		700	6,125 %	25 novembre 2033
12 décembre 2005	EUR	600		431	4,375 %	11 décembre 2020
Juin 2013	EUR		-109			
Décembre 2013	EUR		-60			
24 mai 2007	EUR	1 000		645	5,125 %	24 mai 2022
Décembre 2013	EUR		-150			
Avril 2015	EUR		-205			
29 octobre 2007	GBP	500		650	6,125 %	29 octobre 2037
7 janvier 2008	GBP		150			
24 avril 2009	EUR	750		462	6,75 %	24 avril 2019
Novembre 2014	EUR		-175			
Avril 2015	EUR		-113			
6 juillet 2010	EUR	834		638	4,247 %	6 janvier 2021
Avril 2015	EUR		-196			
30 mars 2012	EUR	750		750	4,625 %	30 mars 2027
9 avril 2015	EUR	500		500	1,59 %	10 janvier 2028
4 octobre 2016	EUR	600		600	0,314 %	4 octobre 2023
4 octobre 2016	EUR	500		500	0,927 %	4 janvier 2029
30 mars 2017	EUR	650		650	0,672 %	30 mars 2022
30 mars 2017	EUR	650		650	1,496 %	30 novembre 2026
21 novembre 2017	EUR	500		500	0%	23 novembre 2020

Au 30 juin 2018, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 7 760 millions d'euros, dont 7 298 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes

Veolia Environnement a émis le 8 mars 2016, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 15 mars 2021 pour un montant nominal d'environ 700 millions d'euros. Ces obligations ne porteront pas intérêt et ont été émises à un prix de 102,75 % du pair, correspondant à un taux de rendement actuariel de -0,54 %. La valeur nominale d'exercice unitaire de ces obligations est de 29,99 euros, soit une prime de 47,50 % par rapport au cours de référence de l'action le jour de l'émission.

Au 30 juin 2018, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 700 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission publique sur le marché américain

Veolia Environnement a émis le 28 mai 2008 un emprunt obligataire enregistré auprès de l'US Securities and Exchange Commission d'un montant de 1,8 milliard de dollars américains à taux fixe en trois tranches. La première tranche de coupon 5,25 % est arrivée à échéance le 3 juin 2013. Le 19 décembre 2014, Veolia Environnement a procédé au remboursement anticipé du nominal restant sur la seconde tranche de coupon 6,00 % de maturité juin 2018. L'émission qui constitue l'encours est donc la troisième tranche (400 millions de dollars) de coupon 6,75 % de maturité juin 2038.

Au 30 juin 2018, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 400 millions de dollars américains, soit 343 millions d'euros équivalents, venant à échéance à plus d'un an.

Programme d'émission d'obligations sur le marché domestique chinois (Panda Bonds)

Veolia Environnement a enregistré le 16 août 2016 auprès de la National Association of Financial Market Institutional Investors un programme d'émission d'obligations sur le marché domestique chinois pour une durée de deux ans et pour un montant maximal de 15 milliards de renminbi.

Dans le cadre de ce programme, Veolia Environnement a émis le 1er septembre 2016, à l'occasion d'un placement privé auprès d'investisseurs chinois et internationaux, un emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard de renminbi à échéance 2 septembre 2019. Cette obligation porte un coupon de 3,5%.

Au 30 juin 2018, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 1 milliard de renminbi, soit 129 millions d'euros équivalents, venant à échéance à plus d'un an.

Billets de trésorerie

Veolia Environnement dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 4 milliards d'euros.

Au 30 juin 2018, l'encours de billets de trésorerie émis par la Société s'élevait à 3 475 millions d'euros.

2.2 Actionnariat de Veolia Environnement

2.2.1 ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2018

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires connus de Veolia Environnement au 30 juin 2018.

Depuis le 3 avril 2016 a été mis en place un droit de vote double pour les actionnaires détenant leur action au nominatif depuis 2 ans au moins en application de la loi Florange du 29 mars 2014.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date de la présente actualisation du document de référence.

Actionnaires au 30 juin 2018	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote exerçables	Pourcentage des droits de vote**
Franklin Resources ⁽¹⁾	42 501 562	7,54	42 501 562	42 501 562	7,28
Blackrock ⁽²⁾	29 789 647	5,29	29 789 647	29 789 647	5,11
Caisse des dépôts ⁽³⁾	26 036 119 ⁽⁵⁾	4,62	52 072 238	52 072 238	8,92
Veolia Environnement ⁽⁴⁾	12 675 431*	2,25	12 675 431*	0**	0**
Public et autres investisseurs	452 362 064	80,30	459 232 487	459 232 487	78,69
Total	563 364 823	100,00	596 271 365	583 595 934	100,00

* Au 30 juin 2018, Veolia Environnement autodétient 12 675 431 actions.

** Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres autodétenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote).

(1) Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil statutaire notifiée le 23 juillet 2018 à la Société. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil légal de Franklin Resources date du 13 février 2018 (Décision et Information AMF n°218C0439 du 16 février 2018).

(2) Sur la base de la dernière déclaration de franchissement de seuil légal de Blackrock en date du 13 juillet 2018 (Décision et Information AMF n°218C1298 du 16 juillet 2018). Entre le 26 février 2018 et le 13 juillet 2018, Blackrock a effectué plusieurs déclarations de franchissement de seuil légal de 5 % du capital et/ou des droits de vote à la hausse ou à la baisse (cf. Décisions et Informations AMF n°218C0473, n°218C0483, n°218C0515, n°218C0604, n°218C0620, n°218C0799, n°218C0807, n°218C0849, n°218C0851, n°218C0861, n°218C0868, n°218C0875, n°218C0978, n°218C0986, n°218C1210, n°218C1228 et n°218C1298).

(3) Sur la base du relevé des actionnaires nominatifs au 30 juin 2018 établi par la Société Générale (établissement teneur de compte). À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil légal de la Caisse des dépôts et Consignations date du 23 septembre 2016 (Décision et Information AMF n°216C2179 du 26 septembre 2016).

(4) Actions autodétenues et privées de droit de vote. Cette information figure dans la déclaration mensuelle des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juillet 2018.

(5) Actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun engagement liant un ou plusieurs actionnaires de la Société et aucun pacte d'actionnaires ou aucune convention auxquels la Société est partie susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels seraient parties des filiales significatives non cotées de la Société, autre que les options d'achat conclues avec EDF, mentionnées aux chapitre 4, section 4.1 *infra* (note 3.3.1 des notes annexes des états financiers consolidés) et chapitre 8, section 8.3 *infra* du document de référence 2017 et au chapitre 4, section 4.1 *infra* (note 3.3.1 des notes annexes des états financiers consolidés) de la présente actualisation du document de référence.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

2.3 Politique de distribution des dividendes

2.3.1 DIVIDENDES VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	Dividende 2013	Dividende 2014	Dividende 2015	Dividende 2016	Dividende 2017
Dividende brut par action	0,70	0,70	0,73	0,80	0,84
Dividende net par action	0,70*	0,70*	0,73*	0,80*	0,84*
MONTANT GLOBAL DU DIVIDENDE DISTRIBUÉ**	374 246 447	383 952 678	401 183 799	439 772 185	462 685 249

* Le dividende est éligible à l'abattement de 40 %.

** Montants réglés par la Société.

3

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

(CHAPITRE 3 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017)

3.1 Faits marquants de la période

3.1.1 CONTEXTE GENERAL

La performance du Groupe au 30 juin 2018 est marquée principalement par :

- Une forte hausse du chiffre d'affaires : +6,0% à change constant, à 12 564,5 millions d'euros, et +4,1% en organique :
 - 7ème trimestre consécutif de hausse du chiffre d'affaires,
 - accélération de la progression du chiffre d'affaires hors construction et prix des énergies en progression de +5,3% après une hausse de +4,6% sur le premier trimestre 2018,
 - poursuite de la croissance du chiffre d'affaires au deuxième trimestre : +5,1% à change constant après +7,0% à change constant au premier trimestre 2018 et + 4,9% sur l'année 2017,
- Des volumes en hausse dans les Déchets et une bonne dynamique commerciale compensés partiellement par une activité construction en baisse et un impact climat négatif dans l'Eau et l'Energie sur le deuxième trimestre,
- Forte croissance des volumes :
 - de Déchets (+4% sur le premier semestre) partiellement compensée par la baisse du prix des matières recyclées (impact de -0,5% sur le chiffre d'affaires Groupe du premier semestre 2018),
 - renégociations contractuelles satisfaisantes dans l'Eau et les Déchets,
 - poursuite d'une croissance soutenue hors de France, avec une croissance à deux chiffres dans le Reste du Monde,
 - activité de l'Eau France en hausse avec des indexations tarifaires de +0,6% sur le semestre malgré un impact climat négatif sur les volumes distribués d'Eau du deuxième trimestre,
 - activités mondiales : les retards dans les démarrages de projets signés et une sélectivité plus forte dans les opportunités suivies sont contrebalancés par la croissance solide des déchets dangereux sur le premier semestre,
- Une solide croissance des résultats :
 - croissance de l'EBITDA (1 672,8 millions d'euros, en hausse de 5,8% à change constant (+5,3% au premier trimestre) générée par l'augmentation du chiffre d'affaires et les gains d'efficacité (78 millions d'euros d'économies sur le deuxième trimestre après 70 millions d'euros sur le premier trimestre),
 - EBIT courant de 791,7 millions d'euros en hausse de 6,8% à change constant (versus +6,9% à change constant au premier trimestre),
 - résultat net courant part du Groupe de 329 millions d'euros en hausse de 19,0 % à change constant (soit 55 millions d'euros) et hausse du résultat net courant hors plus ou moins-values de cessions financières de +13,3% à change constant,
 - endettement financier net s'élevant à 10 609 millions d'euros (incluant le remboursement de l'hybride à hauteur de 1 452 millions d'euros intervenu en avril 2018).

3.1.2 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU GROUPE

Développements commerciaux

Dans la continuité du dynamisme commercial du Groupe en 2017, le 1er semestre 2018 constitue pour le Groupe un bon démarrage en matière de développements commerciaux.

Sur les marchés industriels, le Groupe a notamment remporté un contrat de multi-services dans l'énergie (O&M d'une usine de cogénération) et dans le traitement des déchets d'un site en Virginie (Etats-Unis) de Dow Dupont. En France, le Groupe a été retenu pour rénover et opérer les installations énergétiques du site d'Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer (contrat de 450 millions d'euros sur 20 ans). Par ailleurs, le Groupe a signé avec EDF un accord de partenariat visant à développer conjointement des solutions de télé-opération pour démanteler les réacteurs Uranium Naturel Graphite Gaz et pour traiter les déchets radioactifs par vitrification en France et à l'international.

Dans le municipal, Veolia - en France - à travers sa filiale SNVE a renouvelé son contrat de délégation de service public de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de la ville de Rouen (contrat d'une durée de 6,5 ans représentant un chiffre d'affaires cumulé de 116 millions d'euros) et remporté au travers de sa filiale Veolia Eau France la délégation du contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et gestion d'eaux pluviales de la métropole de Bordeaux (contrat de 352 millions d'euros sur 7 ans). A l'étranger, Dhaka Water Supply and Sewerage Authority (WASA), l'autorité en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux usées de la capitale du Bangladesh, a choisi Veolia et Suez, pour construire et exploiter l'usine de production d'eau potable de Gandharbpur.

Acquisitions

Acquisition de Grupo Sala en Colombie

La société Veolia Holding America Latina a procédé en date du 15 mai 2018 à l'acquisition de Grupo Sala en Colombie, groupe de sociétés spécialisées dans les métiers de la Propreté et d'Eau basé à Bogota, pour un montant de 167 millions d'euros d'investissement financier⁽¹⁾.

Rachat de minoritaires en République Tchèque

Le 26 avril 2018, Veolia Energie International S.A. a acquis auprès de DCR Investment a.s. une participation de 10% dans la société Veolia Energie Ceska Republika a.s. pour un prix de 84,5 millions d'euros. Cette acquisition permet à Veolia Energie International S.A. de porter sa participation dans Veolia Energie Ceska Republika a.s. de 73% à 83%.

Acquisition de la société ACPTCL (Inde)

Le 29 mai 2018 Veolia India a procédé à l'acquisition de 70% de ACPTCL société spécialisée dans le traitement de déchets dangereux dans la province du Gujarat en Inde pour un montant de 43 millions d'euros d'investissement financier⁽¹⁾.

Cessions

Services industriels aux Etats-Unis

Le 19 janvier 2018, Veolia ES North America a signé un contrat de cession de ses activités de nettoyage industriel (Industrial Services) avec Clean Harbors. La finalisation de l'opération a été réalisée le 23 février 2018 pour un prix de cession de 120 M\$. Le montant de la plus-value de cession dans les comptes consolidés est de 36 millions d'euros avant impôt.

3.1.3 FINANCEMENT DU GROUPE

Remboursement des titres super subordonnés à durée indéterminée

Veolia a procédé le 16 avril 2018 au remboursement de ses titres super subordonnés à durée indéterminée (hybride) en euros et en livres sterling émis le 23 janvier 2013, pour des valeurs nominales respectives de 1 milliard d'euros et 400 millions de Livre Sterling (soit 1 452 millions d'euros).

(1) Acquisition de titres et dettes des entités entrantes

Évolution des emprunts obligataires

Veolia Environnement a remboursé à l'échéance le 28 mai 2018, une souche obligataire euro pour un montant nominal de 472 millions d'euros.

Confirmation de la perspective de crédit

En juin 2018, Moodys a confirmé la notation de crédit de Veolia Environnement, P-2/Baa1 à perspective stable. Pour mémoire, la notation S&P est A-2 / BBB avec une perspective stable.

Paiement du dividende

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2018 a fixé au titre de l'exercice 2017 le paiement d'un dividende à 0,84 euro par action, soit une augmentation de +5% par rapport à 2016. Ce dividende a été versé en numéraire le 16 mai 2018 pour un montant total de 463 millions d'euros.

3.1.4 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Evolution du Comité Exécutif

Le 23 juillet 2018, le Groupe a annoncé les nominations d'Estelle Brachlianoff au poste de Directrice général adjointe en charge des opérations et de Claude Laruelle au poste de Directeur général adjoint en charge des finances. Ces nominations prennent effet au 1er Septembre 2018 pour Estelle Brachlianoff et au 1er Octobre 2018 pour Claude Laruelle. Par ailleurs, Jean-François Nogrette, nommé Directeur des entreprises de spécialité mondiale, intégrera le Comité Exécutif de Veolia à compter du 1er Octobre 2018.

A compter du 1er Octobre 2018, le Comité Exécutif du Groupe sera composé de :

- Antoine Frérot, Président-directeur général de Veolia Environnement ;
- Laurent Auguste, Directeur développement, innovation et marchés ;
- Estelle Brachlianoff, Directrice générale adjointe, en charge des opérations ;
- Régis Calmels, Directeur de la zone Asie ;
- Philippe Guitard, Directeur de la zone Europe Centrale et Orientale ;
- Eric Haza, Directeur des affaires juridiques ;
- Patrick Labat, Directeur de la zone Europe du Nord ;
- Jean-Marie Lambert, Directeur des ressources humaines ;
- Claude Laruelle, Directeur général adjoint, en charge des finances ;
- Jean-François Nogrette, Directeur des entreprises de spécialité mondiale ;
- Helman le Pas de Sécheval, Secrétaire général.

Assemblée générale mixte de Veolia Environnement le 19 avril 2018

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia Environnement, réunie à la Maison de la Mutualité, le jeudi 19 avril 2018, sous la présidence de M. Antoine Frérot, Président-directeur général de la Société, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises.

L'Assemblée a en particulier renouvelé le mandat d'administrateur de M. Antoine Frérot pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Elle a, par ailleurs :

- approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2017 ;
- fixé le dividende en numéraire au titre de l'exercice 2017 à 0,84 euro par action. Ce dividende sera détaché de l'action le 14 mai 2018 et mis en paiement à compter du 16 mai 2018 ;
- approuvé les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à M. Antoine Frérot en raison de son mandat de président-directeur général ;
- approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président-directeur général au titre de l'exercice 2018 ;
- renouvelé l'ensemble des délégations financières consenties au conseil d'administration ;

- autorisé le conseil d'administration à procéder à des attributions d'actions gratuites et d'actions de performance au profit des membres du personnel salarié du Groupe et des mandataires sociaux de la Société.

Il est rappelé, par ailleurs, que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 février 2018, avait décidé de renouveler le mandat de Président-directeur général de M. Antoine Frérot, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale.

À l'issue de cette Assemblée Générale Mixte, le conseil d'administration de Veolia Environnement se compose dorénavant de quinze administrateurs dont deux administrateurs représentant les salariés et six administratrices (46 %)⁽¹⁾ ainsi que d'un censeur :

- M. Antoine Frérot, Président-directeur général ;
- M. Louis Schweitzer, vice-président ;
- Mme Maryse Aulagnon, administratrice référente ;
- Mme Homaira Akbari ;
- M. Jacques Aschenbroich ;
- Caisse des dépôts et consignations, représentée par M. Olivier Mareuse ;
- Mme Isabelle Courville ;
- Mme Clara Gaymard ;
- Mme Marion Guillou ;
- M. Baudouin Prot ;
- Mme Nathalie Rachou ;
- M. Paolo Scaroni ;
- M. Guillaume Texier ;
- M. Pavel Páša, administrateur représentant les salariés ;
- M. Pierre Victoria, administrateur représentant les salariés ;
- M. Serge Michel, censeur.

Les quatre comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- comité des comptes et de l'audit : Mme Nathalie Rachou (Présidente), Mme Homaira Akbari, M. Jacques Aschenbroich, Mme Isabelle Courville et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés) ;
- comité des nominations : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon et M. Paolo Scaroni ;
- comité des rémunérations : Mme Maryse Aulagnon (Présidente), Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Louis Schweitzer et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés) ;
- comité recherche, innovation et développement durable : M. Jacques Aschenbroich (Président), Mme Isabelle Courville, Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša (administrateur représentant les salariés) et M. Guillaume Texier.

3.1.5 ASSOCIATION DES SALAIRES A LA PERFORMANCE DU GROUPE

A l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia Environnement, Veolia a réaffirmé sa volonté d'associer les collaborateurs au développement et à la performance du Groupe en lançant une nouvelle opération d'actionnariat des salariés dans 31 pays souscrite par plus de quarante mille salariés du Groupe (le prix de souscription des actions nouvelles sera arrêté le 1er août 2018).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération du groupe et de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Veolia Environnement du 19 avril 2018, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 0,31% du capital de Veolia Environnement SA (soit 1 741 628 actions de performance) à environ 700 dirigeants et collaborateurs à haut potentiel du groupe. Le nombre d'actions définitivement acquises en 2021, dépendra de la progression moyenne du résultat net courant part du groupe par action tel que publié dans les comptes consolidés du groupe sur la période de référence se rapportant aux exercices 2018, 2019 et 2020 sur la base de l'exercice 2017 : si elle atteint 10%, la totalité des actions sera acquise, entre 5% et 10% une extrapolation linéaire définira le nombre d'actions acquises et en dessous de 5% aucune action ne sera distribuée.

⁽¹⁾ *Hors administrateurs représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.*

3.2 Informations comptables et financières

3.2.1 PREAMBULE

Gabon

La SEEG, filiale de Veolia Africa à 51%, assure la production et la distribution d'eau potable et d'électricité sur l'ensemble du territoire gabonais selon les termes d'une convention de concession datant de 1997 et renouvelée pour cinq ans en mars 2017.

Le 16 février 2018, l'Etat gabonais a résilié de manière unilatérale la convention de concession signée avec la filiale de Veolia au Gabon, la société d'Eau et d'Energie du Gabon (SEEG) en alléguant plusieurs motifs différents y compris celui de l'intérêt général. Par arrêté ministériel du même jour, l'ensemble des moyens matériels et humains de la SEEG a fait l'objet d'une réquisition par l'Etat gabonais. Un nouvel arrêté a également désigné une direction chargée de mettre en oeuvre les mesures de résiliation et de réquisition.

Depuis le 31 mars 2018, l'arrêt des activités au Gabon a conduit le Groupe à traiter la SEEG en résultat des activités non poursuivies, conformément à l'application de la norme IFRS 5. Ainsi, les comptes de juin 2017 ont été retraités, afin d'assurer la comparabilité des périodes, en reclassant en « Résultat net des activités non poursuivies » des activités du Groupe au Gabon conformément à la norme IFRS 5.

Evolutions normatives

A compter du 1er janvier 2018, le Groupe applique la nouvelle norme IFRS 9 sur les instruments financiers en remplacement de la norme IAS 39. La nouvelle norme prévoit une application rétrospective sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, et plus particulièrement pour le Groupe, de nouvelles méthodologies de dépréciations de créances clients et une régularisation du coût amorti de la dette obligataire ayant fait l'objet d'une renégociation (cf notes annexes 1.1.2 « nouvelles normes et interprétations »). Au compte de résultat, les retraitements liés à la première application de cette norme conduisent à des impacts peu significatifs sur l'EBITDA et de l'EBIT Courant.

L'application au 1er janvier 2018 de la norme IFRS 15 ne génère pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2018 (cf notes annexes 1.1.2 « nouvelles normes et interprétations »).

3.2.2 CHIFFRES CLES

(en millions d'euros)	30 juin 2017 publié	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018	Variations 2017 / 2018	
				en courant	à change constant
Chiffre d'affaires	12 346,5	12 186,5	12 564,5	3,1%	6,0%
EBITDA	1 651,4	1 613,8	1 672,8	3,7%	5,8%
Marge d'EBITDA	13,4%	13,2%	13,3%		
EBIT Courant (1)	773,8	759,9	791,7	4,2%	6,8%
Résultat net courant – part du Groupe	295,2	289,6	328,9	13,6%	19,0%
Résultat net courant – part du Groupe, hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôt	294,0	288,4	316,3	9,7%	13,3%
Resultat Net part du Groupe	204,6	198,5	225,4	13,5%	21,4%
Investissements industriels	592,8	592,8	711,8		
Free cash-flow net (2)	-176,1	-193,5	-321,2		
Endettement financier net	-8 561,4	-8 553,2	-10 609,0		

(1) Y compris la quote-part de résultat net courant des co-entreprises dans le prolongement des activités du Groupe et entreprises associées.

(2) Les définitions des indicateurs sont données dans la section 8.3.

Les principaux impacts de change sont les suivants :

Impacts de change au 30 juin 2018 (vs 30 juin 2017 retraité)	%	(M€)
Chiffre d'affaires	-2,9%	-357,3
EBITDA	-2,1%	-34,4
EBIT Courant	-2,6%	-20,1
Résultat net courant	-5,4%	-15,5
Endettement financier net	-1,4%	-117

Chiffre d'affaires consolidé du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 12 564,5 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 12 186,5 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité, **soit à change constant, une progression de 6,0%**. Hors activité Travaux⁽¹⁾ et hors impact du prix des énergies, le chiffre d'affaires progresse de +5,0% sur les six premiers mois (+5,3% au deuxième trimestre et +4.6% au premier trimestre 2018).

L'évolution du chiffre d'affaires sur le deuxième trimestre 2018 est, comme au premier trimestre, marquée par un dynamisme favorable :

Variations à change constant	1er trimestre 2018	2ème trimestre 2018
France	0,6%	-1,1%
Europe hors France	6,9%	6,7%
Reste du Monde	14,7%	13,2%
Activités mondiales	3,5%	-0,6%
Groupe	7,0%	5,1%

Le ralentissement en France provient d'un impact climat négatif au second trimestre sur l'Eau et une baisse du prix de vente de matières recyclées (papier cartons) dans les déchets.

Par segment, l'évolution du chiffre d'affaires, par rapport au 30 juin 2017 retraité, se détaille comme suit :

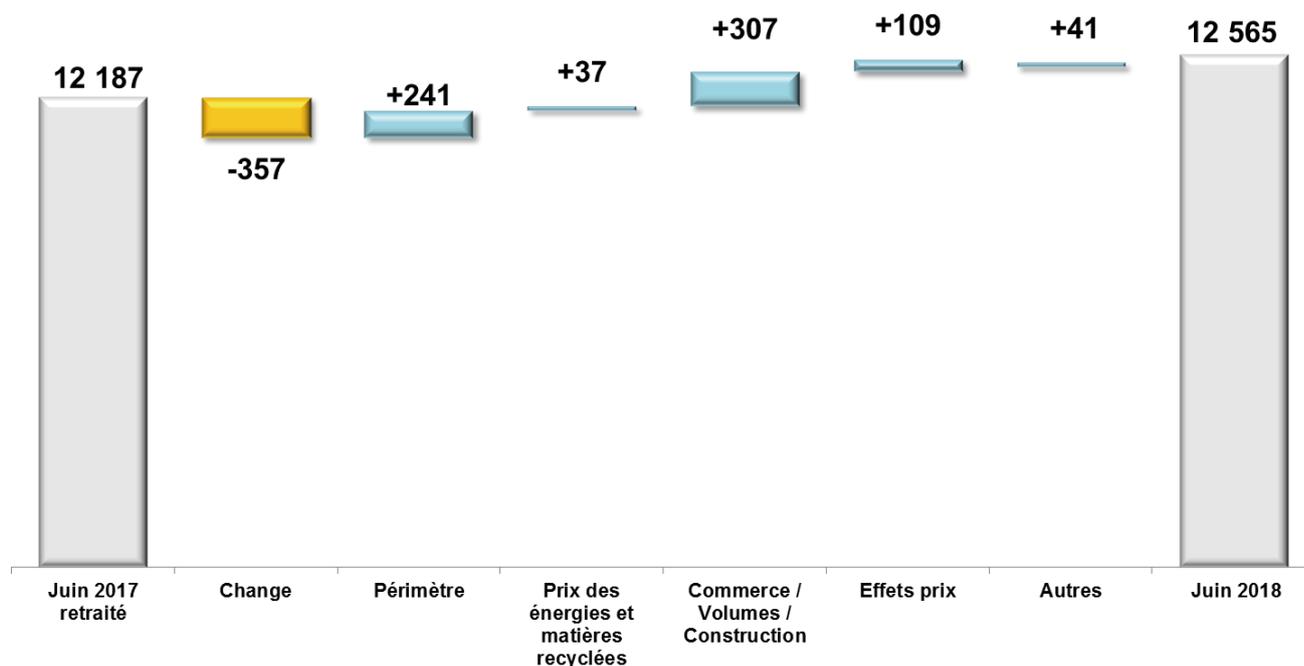
(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018	Variation 2017 / 2018		
			en courant	à change constant	à périmètre et change constants
France	2 663,4	2 655,9	-0,3%	-0,3%	-0,3%
Europe, hors France	4 233,6	4 516,6	6,7%	6,8%	2,5%
Reste du monde	3 067,7	3 191,8	4,0%	14,0%	13,0%
Activités mondiales	2 204,0	2 185,2	-0,9%	1,3%	0,0%
Autres	17,8	15,0	-15,7%	-15,5%	-15,5%
Groupe	12 186,5	12 564,5	3,1%	6,0%	4,1%

- chiffre d'affaires en baisse en **France** de -0,3% à périmètre constant par rapport au 30 juin 2017 retraité: à périmètre constant, l'Eau progresse de +0,1% alors que les Déchets baissent de -0,7%:
 - le chiffre d'affaires de l'Eau est en progression de +0,1% par rapport au 30 juin 2017 retraité, sous l'effet des indexations tarifaires de +0,6% contre -0,3% au premier semestre 2017 et d'une progression de l'activité travaux partiellement compensées par une baisse des volumes vendus (-1,5%) suite à un effet climat défavorable au deuxième trimestre 2018;
 - l'activité Déchets est en diminution de -0,7% en courant et à périmètre constant par rapport au 30 juin 2017 retraité : la baisse du prix des papiers recyclées (-2,8% soit - 34 millions d'euros) est partiellement compensée par la progression des volumes traités en enfouissement et en incinération.

⁽¹⁾ Les Travaux concernent les activités ingénierie et construction du Groupe (principalement chez Veolia Water Technologies et la SADE), ainsi que les travaux réalisés dans le cadre des contrats d'exploitation.

- **l'Europe hors France** (hors Lituanie classée en activité non poursuivie) est en progression de + 6,8% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité, et affiche une bonne dynamique dans la plupart des régions :
 - dans la zone Royaume-Uni / Irlande, le chiffre d'affaires de 1 084,9 millions d'euros est en hausse de +4,4% à change constant, grâce à la très bonne disponibilité des PFI, à la progression des tarifs de l'électricité et aux gains de nouveaux contrats dans les services industriels.
 - en Europe Centrale et Orientale, le chiffre d'affaires s'établit à 1 580,2 millions d'euros et croît de +4,1% à change constants par rapport au 30 juin 2017 retraité. L'impact défavorable du climat au second trimestre dans l'énergie (-33 millions d'euros) est plus que compensé par :
 - dans l'Energie : des hausses de volumes et de tarifs (+10 millions d'euros) et l'impact des développements récents réalisés notamment en Hongrie (biomasse);
 - dans l'Eau : une progression des volumes d'eau facturés (+0,7% soit + 4 millions d'euros) et des hausses de tarifs dans la plupart des géographies de la zone (soit un impact de +14 millions d'euros);
 - dans les Déchets, l'impact lié aux acquisitions ciblées effectuées en 2017 (recyclage plastique en Hongrie et collecte de déchets industriels en République tchèque).
 - en Europe du Nord, le chiffre d'affaires de 1 342,1 millions d'euros est en hausse de +12,8 % à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité. L'Allemagne, principal pays contributeur (926,6 millions d'euros), bénéficie de la croissance soutenue des activités Déchets avec un chiffre d'affaires de 544,1 millions d'euros contre 495,5 millions d'euros à fin juin 2017. L'impact favorable des acquisitions de 2017 sur le chiffre d'affaires (dans les métiers de recyclage et de déchets industriels) compense la baisse des prix des papiers recyclés (-24 millions d'euros) et la baisse des volumes en énergie (-28 millions d'euros).
- forte progression dans **le Reste du Monde** de 14,0% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité :
 - le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'établit à 979,0 millions d'euros soit une hausse de +14,5% à périmètre et change constant et +4,9% à change constant liée principalement à la forte croissance dans l'énergie (+25,3% à change constant suite à une augmentation des prix et des volumes sous l'effet d'un climat rigoureux en début d'année), à des gains commerciaux (dont le contrat Dow Dupont aux Etats-Unis) et à la croissance des volumes traités de déchets dangereux ;
 - forte progression du chiffre d'affaires en Amérique Latine (+29,1% à change constant) à 387,1 millions d'euros grâce en partie aux développements commerciaux en Equateur, Chili, Brésil et Argentine et à l'intégration depuis mai 2018 des activités de Grupo Sala en Colombie ;
 - le chiffre d'affaires de la zone Asie est en nette progression de +21,8% à change constant à 859,0 millions d'euros. En Chine, la forte croissance du chiffre d'affaires (+10,9%) résulte de l'impact volume favorable dans les déchets dangereux (démarrage de l'usine d'incinération de Cangzhou) et de la hausse des ventes des réseaux de chaleur partiellement compensés par une baisse du chiffre d'affaire dans l'eau suite notamment à la fin du contrat BOT de Chengdu. Le reste de la zone est porté par un fort dynamisme commercial : démarrage de l'exploitation de la concession d'Hamamatsu au Japon et développement des activités de traitement d'eaux industrielles en Corée;
 - le chiffre d'affaires de la zone Pacifique est en progression de +15,2% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité, sous les effets combinés d'une hausse des volumes traités dans les déchets (+4,2%), du volume des travaux, du démarrage de nouveaux actifs dans les déchets (dont Woodlawn MBT) et aux acquisitions ciblées de 2017 ;
 - l'Afrique / Moyen-Orient est en hausse de +8,9% à change constant avec notamment au Maroc, un impact travaux et volumes favorable et au Moyen-Orient, un fort développement commercial dans les services à l'énergie dans le tertiaire.
- **Activités mondiales** : le chiffre d'affaires est quasi stable à +1,3% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité :
 - les Déchets dangereux affichent une croissance de +9,6% à change constant grâce aux hausses de volumes traités (en partie liée aux travaux du Grand Paris) et à la progression des activités de recyclage des huiles ;
 - l'activité de Veolia Water Technologies reste en retrait de -10,1% à change constant, avec un lent démarrage des activités en Amérique du Nord, en France et dans le reste de l'Europe (Danemark et Italie). Le carnet de commandes ressort en hausse de +10,7% par rapport au 1er semestre 2017 à 1 973 millions d'euros.

L'évolution du chiffre d'affaires entre 2017 et 2018 peut s'analyser comme suit **par principaux effets** :



L'effet change de -357,3 millions d'euros (-2,9% du chiffre d'affaires) reflète principalement la variation du dollar américain (-129,5 millions d'euros), du dollar australien (-48,2 millions d'euros), du peso argentin (-43,6 millions d'euros), de la livre sterling (-24,9 millions d'euros).

L'effet périmètre de 241,5 millions d'euros :

- développements réalisés en 2017 : intégration des actifs industriels de Corvara et Hans Andersson en Scandinavie (+107 millions d'euros), des activités de recyclage et déchets plastiques de Van Scherpenzeel Grope B.V. aux Pays-Bas (+29 millions d'euros) et l'acquisition en juillet 2017 d'Eurologistik en Allemagne (+19 millions) et Hanbul en Corée (+20 millions d'euros)0;
- opérations réalisées en 2018 : la cession aux Etats-Unis d'Industrial Services (-91 millions d'euros), l'acquisition de Grupo Sala (23 millions d'euros) en Colombie.

L'impact **du prix des énergies et des matières recyclées** s'élève à +37 millions d'euros avec notamment une augmentation du prix des énergies de +83 millions d'euros (principalement aux Etats-Unis et en Europe Centrale) compensée par une baisse des prix des matières recyclées (-46 millions d'euros d'impact global dont -64 millions d'euros lié au papier).

La dynamique commerciale connaît une amélioration significative (effet Commerce / Volumes) à +307 millions d'euros :

- hausse des volumes de +225 millions d'euros, en lien avec la croissance des volumes de déchets (France, Royaume-Uni, Amérique latine et Asie), une progression des volumes traités de déchets dangereux qui compensent la baisse des volumes dans l'Eau France (-1,5% soit -13 millions d'euros lié à l'impact climat défavorable) et le ralentissement des activités de construction de Veolia Water Technologies qui bénéficiait en 2017 de la fin de construction de grands projets ;
- effet commerce de +104 millions d'euros, grâce à de nombreux gains de contrats industriels en Europe (dans les déchets en Allemagne et en Ibérie avec de nouveaux contrats d'efficacité énergétique), aux Etats-Unis (gains de contrats dans l'Eau industrielle et dans l'Energie), en Amérique latine (gains de contrats dans l'Eau en Argentine et en Colombie ainsi que dans les déchets au Chili et Brésil) et dans les activités multi-industrielles (contrat Arcelor) ;
- impact du climat dans l'énergie de -22 millions d'euros (défavorable en Europe Centrale au deuxième trimestre).

Les **effets prix** favorables (+109 millions d'euros) sont liés à des indexations tarifaires positives en France et au Royaume-Uni dans les Déchets, en Europe Centrale dans l'Eau, en Amérique du Nord dans l'Eau et les Déchets dangereux et dans l'électricité au Maroc ainsi qu'à l'impact des hausses des prix en Asie et en Amérique Latine.

EBITDA

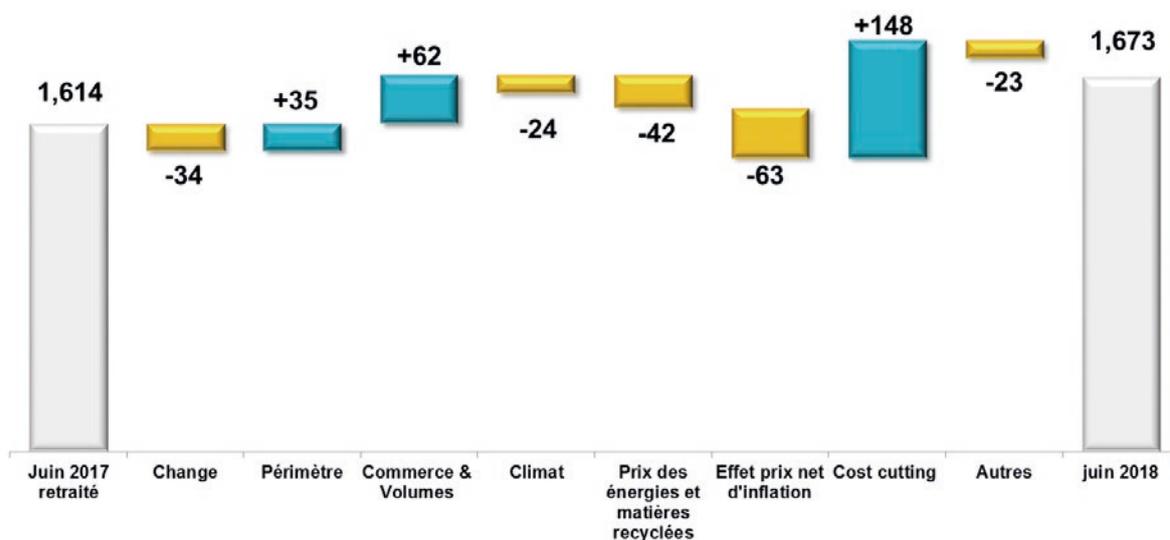
L'évolution de l'EBITDA **par segment** est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018	Variation 2017 / 2018	
			en courant	à change constant
France	375,3	373,5		
Taux de marge EBITDA	14,1%	14,1%	-0,5%	-0,5%
Europe, hors France	721,1	746,1		
Taux de marge EBITDA	17,0%	16,5%	3,5%	2,6%
Reste du monde	409,7	445,0		
Taux de marge EBITDA	13,4%	13,9%	8,6%	18,4%
Activités mondiales	104,1	105,7		
Taux de marge EBITDA	4,7%	4,8%	1,5%	2,0%
Autres	3,6	2,5		
Groupe	1 613,8	1 672,8	3,7%	5,8%
Taux de marge EBITDA	13,2%	13,3%		

Au 30 juin 2018, l'EBITDA consolidé du Groupe s'élève à 1 672,8 millions d'euros, soit une augmentation de 5,8% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité. Le taux de marge passe de 13,2% en juin 2017 retraité à 13,3% en juin 2018.

- En **France**, l'EBITDA est en légère dégradation (-0,5%) :
 - dans les métiers de l'Eau, progression de l'EBITDA grâce à des gains d'efficacité accrus qui compensent l'effet négatif de la baisse des volumes (-11 millions d'euros) et la poursuite de l'impact du pincement prix;
 - dans les Déchets, baisse de l'EBITDA consécutive à la baisse des cours des papiers recyclés (baisse du prix moyen de vente des papiers, cartons recyclés de -24% versus juin 2017, soit un impact de - 7 millions d'euros).
- Légère amélioration de l'EBITDA en **Europe hors France** (+2,6% à change constant), qui s'explique par la combinaison de plusieurs effets :
 - en Europe Centrale et Orientale, l'impact de la hausse des coûts des combustibles et du pincement prix transitoire dans l'Energie en République tchèque, Pologne et Roumanie ainsi que l'effet climat défavorable (-13 millions d'euros) génèrent une baisse de l'EBITDA ; cette baisse est partiellement compensée par un effet positif des volumes et des gains d'efficacité opérationnelle ;
 - progression de l'EBITDA au Royaume-Uni grâce à la disponibilité en hausse des usines d'incinération et des gains d'efficacité ; la baisse des prix des papiers recyclés est quant à elle compensée par l'augmentation des prix des métaux non ferreux;
 - la progression de l'EBITDA de l'Europe du Nord est principalement liée aux opérations de périmètre réalisées en 2017 en Scandinavie, aux Pays-Bas, en Allemagne et à la poursuite de gains d'efficacité opérationnelle en Belgique et en Allemagne.
- Poursuite de la forte croissance de l'EBITDA dans le **Reste du monde** :
 - augmentation de l'EBITDA aux Etats-Unis, essentiellement liée à des impacts favorables dans l'Energie au premier trimestre (impact climat et évolution favorable du prix d'électricité) ;
 - amélioration de l'EBITDA en Amérique Latine, notamment grâce aux gains de contrats dans l'Eau et les Déchets, aux augmentations tarifaires dans l'activité Déchets et aux gains d'efficacité;
 - croissance soutenue de l'EBITDA en Asie portée par la progression du chiffre d'affaires que pondèrent un effet climat négatif, la hausse du charbon en Chine et la fin du contrat de BOT de Chengdu.
- Dans le segment **Activités mondiales**, la très bonne performance des déchets dangereux (comprenant le redressement de l'activité de recyclage des huiles) est compensée par un lent démarrage de l'activité construction au premier semestre 2018 chez Veolia Water Technologies.

Par effet, l'évolution de l'EBITDA entre 2017 et 2018 peut s'analyser comme suit :



L'impact **change** sur l'EBITDA est négatif et s'élève à -34,4 millions d'euros. Il reflète principalement les variations défavorables du dollar américain (-13,6 millions d'euros), du peso argentin (-5,1 millions d'euros), du dollar australien (-4,8 millions d'euros), du real brésilien (-3,7 millions d'euros), de la livre sterling (-3,7 millions d'euros) et du renminbi chinois (-3,2 millions d'euros).

L'effet **périmètre** de +35 millions d'euros concerne pour partie des développements réalisés en 2017, notamment l'intégration des actifs industriels de Corvara et des actifs de recyclage d'Hans Andersson en Scandinavie, des acquisitions en Allemagne d'Eurologistik et aux Pays-Bas du groupe Van Scherpenzeel Grope B.V. ainsi que l'acquisition de Braunco en Argentine et l'acquisition de Grupo Sala en Colombie en 2018.

Les effets **commerce et volumes** sont favorables à hauteur de +62 millions d'euros en raison de la bonne croissance des volumes en Europe centrale tant dans l'Eau que dans l'Energie, de la forte progression des déchets (hausse des volumes de +4% sur l'ensemble du semestre), et du fort développement commercial notamment en Asie (Déchets et Energie) et en Amérique latine (nouveaux contrats dans l'Eau et les déchets).

Le **climat** pèse sur l'EBITDA à hauteur de -24 millions d'euros avec l'impact d'un second trimestre très doux en Europe centrale (-13 millions d'euros sur l'ensemble du semestre) et pluvieux en France qui impacte à hauteur de - 11 millions d'euros les volumes d'eau en France.

Les **prix des énergies et des matières recyclées** ont un impact défavorable sur l'EBITDA (-42 millions d'euros) dû au pincement tarifaire lié à la hausse du coût des combustibles en Europe centrale (-20 millions d'euros), à la hausse du gasoil dans les activités déchets (-10 millions d'euros) et à l'impact négatif du prix du papier (-12 millions d'euros principalement sur le périmètre France, Allemagne) partiellement compensés par la hausse des prix de traitement des acides sulfuriques aux Etats-Unis.

L'effet **pincements des prix** est de -63 millions d'euros et concerne notamment les impacts des indexations de prix dans l'Eau et les Déchets qui ne compensent que partiellement la pression sur les hausses des salaires et autres coûts.

La **contribution des plans d'économies de coûts** s'élève à 148 millions d'euros. Elle porte principalement sur l'efficacité opérationnelle (à hauteur de 51%) et les achats (29%), et concerne l'ensemble des géographies : la France (à hauteur de 26%), l'Europe hors France (26%), le Reste du monde (23%), les Activités mondiales (16%) et le Siège (9%). L'objectif de 300 millions d'euros est confirmé pour l'ensemble de l'année.

Gain efficacité

Impact EBITDA (en millions d'euros)	Objectif cumulé 2016 - 2018	Objectif 2018	Réalisation 1 ^{er} sem. 2018	Réalisation 1 ^{er} sem. 2017
Gains bruts	800	>300	148	126

EBIT Courant

L'EBIT Courant consolidé du Groupe au 30 juin 2018 s'établit à 791,7 millions d'euros, en progression de 6,8% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité.

Les éléments de passage de l'EBITDA à l'EBIT Courant au 30 juin 2018 versus 30 juin 2017 sont les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018
EBITDA	1 613,8	1 672,8
Dépenses de renouvellement	-130,3	-135,0
Amortissements (*)	-825,7	-824,6
Provisions, juste valeur et autres :	54,0	20,3
▪ Pertes de valeurs nettes courantes sur actifs corporels, incorporels et AFOs	9,9	-5,1
▪ Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles, ajustements de juste valeur et autres	36,6	21,8
▪ Plus ou moins-values de cession industrielles	7,5	3,6
Quote-part du résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées	48,1	58,3
EBIT Courant	759,9	791,7

(*) Y compris remboursement des actifs financiers opérationnels (AFO) à hauteur de -71,6 millions d'euros au 30 juin 2018 contre -90,2 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

L'amélioration de l'EBIT Courant à change constant est le reflet :

- de la croissance de l'EBITDA ;
- de l'augmentation des charges d'amortissement à change constant (-33,8 millions d'euros soit une variation de +4,6% par rapport à Juin 2017) en lien avec le développement des activités du Groupe et des effets périmètres associés ;
- de la baisse des remboursements des actifs financiers opérationnels en 2018 (de -90,2 millions d'euros à - 71,6 millions d'euros) liés principalement à des évolutions contractuelles en Chine (fin du contrat de Chengdu en 2017) et en Corée du sud ;
- de la variation défavorable des provisions de mise à juste valeur et autres due principalement :
 - à la variation défavorable des reprises nettes de provisions opérationnelles et des pertes de valeur nettes sur actifs (incluant notamment la reprise de provision propre assureur de +6,7 millions d'euros au 1er semestre 2017) ;
 - aux plus ou moins-values de cessions industrielles au 30 juin 2018 en retrait par rapport au 30 juin 2017 retraité (+3,6 millions d'euros au 1er semestre 2018 comparé à +7,5 millions d'euros au 1er semestre 2017).
 - compensée partiellement par la progression de la contribution des entités mises en équivalence.

L'effet change sur l'EBIT Courant est négatif de -20,1 millions d'euros et reflète principalement la variation du dollar américain (-9,2 millions d'euros), du Renminbi chinois (-3,0 millions d'euros), du peso argentin (-4,2 millions d'euros), du real brésilien (-2,4 millions d'euros), du dollar australien (-1,3 millions d'euros) et de la livre sterling (-2,2 millions d'euros) que compense partiellement la variation favorable de la couronne tchèque (+6,5 millions d'euros).

L'évolution de l'EBIT Courant par **segment** est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018	Variation 2017 / 2018	
			en courant	à change constant
France	67,7	49,8	-26,5%	-26,5%
Europe, hors France	417,9	430,3	3,0%	1,8%
Reste du monde	232,9	270,9	16,3%	27,2%
Activités mondiales	48,7	51,1	4,9%	4,2%
Autres	-7,3	-10,3	n/a	n/a
Groupe	759,9	791,7	4,2%	6,8%

Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net est en baisse à -199,5 millions d'euros au 30 juin 2018, contre -210,3 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité. Cette diminution du coût de financement est principalement liée à la politique de gestion active de la dette et à la réduction du coût de portage de la trésorerie.

Les autres revenus et charges financiers courants s'élèvent à -65,0 millions d'euros au 30 juin 2018, contre -73,7 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Ils incluent les intérêts sur passifs du domaine concédé (IFRIC 12) pour -45,5 millions d'euros et les charges et produits de désactualisation pour -12,1 millions d'euros, en amélioration par rapport au 30 juin 2017. Les plus ou moins-values de cessions financières nettes s'élèvent à 18,8 millions d'euros au 30 juin 2018 (elles comprennent la plus-value sur la cession des activités de services industriels aux États-Unis pour un montant de 36 millions d'euros ainsi que des ajustements de valeur des actifs destinés à la vente en Europe hors France) contre un montant de 4,5 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Charge d'impôt

La charge d'impôt s'élève à -124,0 millions d'euros. Elle inclut l'imposition de la plus-value de cession d'Industrial Services aux Etats-Unis pour 9 millions de dollars américains. Le taux courant au 30 juin 2018 s'affiche à 26,3 %, retraité des impôts sur les plus-values de cessions (contre 25,9% au 30 juin 2017 retraité).

Résultat net courant

Le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 328,9 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 289,6 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité. Il s'améliore sous l'effet de la croissance de l'EBIT Courant, de la baisse du coût de financement et de plus ou moins-values de cessions financières plus élevées au 30 juin 2018 (Cession d'Industrial Services en Amérique du Nord) qu'au 30 juin 2017 retraité. Hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôts et minoritaires, le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère est en augmentation de 13,3% à change constant, à 316 millions d'euros contre 288 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Le résultat net courant par action attribuable aux propriétaires de la société mère est en progression et s'élève à 0,60 euro (non dilué) et 0,57 euro (dilué) au 30 juin 2018, versus 0,53 euro (non dilué) et 0,50 euro (dilué) au 30 juin 2017 retraité.

Résultat net

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 225,4 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 198,5 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Le résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère ressort à 0,29 euro (non dilué) et 0,28 euro (dilué) au 30 juin 2018, contre 0,24 euro (non dilué) et 0,23 euro (dilué) au 30 juin 2017 retraité.

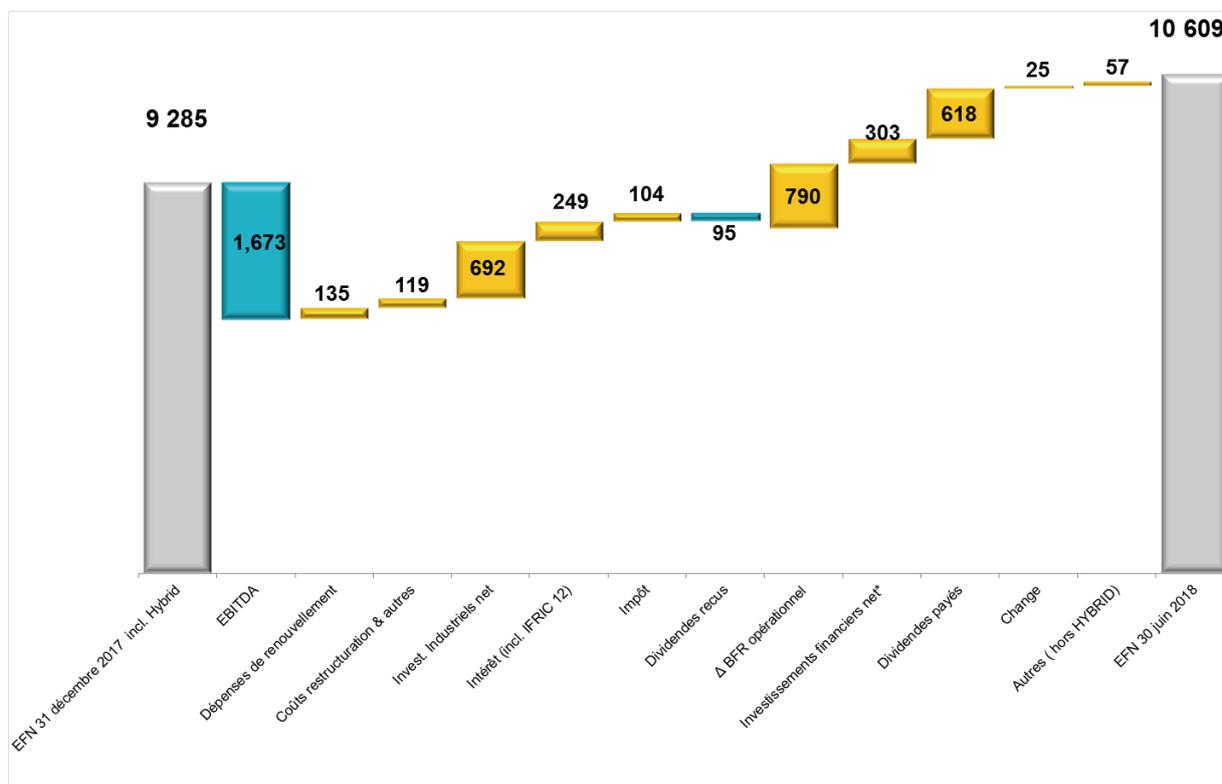
Financement

Le Free cash-flow net est négatif et s'élève à -321 millions d'euros au 30 juin 2018 contre -194 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

L'évolution du free cash-flow net par rapport au 30 juin 2017 retraité reflète essentiellement une augmentation des investissements industriels nets par rapport à 2017 (124 millions d'euros), une variation du BFR opérationnel de -82 millions d'euros (en ligne avec la progression de l'activité du Groupe), partiellement compensées par une augmentation des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

Au global, **l'Endettement financier net** s'établit à -10 609 millions d'euros (incluant un remboursement de l'hybride en avril 2018 de 1 452 millions d'euros), contre -8 553 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Outre l'évolution du free cash-flow net, l'Endettement financier net est impacté par un effet de change défavorable de -25 millions d'euros au 30 juin 2018.



(*) Investissements financiers de -432 millions d'euros nets des cessions financières nettes de +129 millions d'euros

3.2.3 CHIFFRES D'AFFAIRES PAR METIER

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018	Variations 2017 / 2018		
			en courant	à change constant	à périmètre et change constants
Eau	5 255,7	5 187,6	-1,3%	1,3%	1,2%
Déchets	4 378,4	4 687,9	7,1%	10,9%	5,2%
Énergie	2 552,4	2 689,0	5,4%	7,5%	7,9%
Groupe	12 186,5	12 564,5	3,1%	6,0%	4,1%

Eau

Le chiffre d'affaires de l'Eau est en progression de +1,3% à change constant, et de +1,2% à périmètre et change constants par rapport au 30 juin 2017 retraité. Cette évolution s'explique par :

- un impact **volume / développement commercial** favorable (+0,3% hors activité travaux), lié à la hausse des volumes en Europe centrale (+0,7%) et aux développements commerciaux dans le Reste du Monde (principalement en Amérique latine) qui compensent une baisse des volumes en France (impact climat défavorable au deuxième trimestre) ;
- un **effet prix** positif de +1,1% lié aux hausses de tarifs notamment en Europe Centrale ainsi qu'aux indexations tarifaires dans l'activité Eau France de +0,6% ;
- une activité **travaux** stable (+0,1%), en hausse dans le Reste du Monde (notamment dans le Pacifique et au Moyen-Orient) compensée par un démarrage lent des travaux de construction chez Veolia Water Technologies.

Déchets

Le chiffre d'affaires de l'activité Déchets est en forte progression de +10,9% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité (+5,2% à périmètre et change constants), en lien avec :

- un impact **périmètre** (+5,7%) lié aux acquisitions en Allemagne, en Suède et Asie qui compensent la cession des activités de services industriels aux Etats-Unis (- 91 millions d'euros) ;
- un **effet commerce et volumes** de +4% (hors activité travaux), avec une hausse des volumes dans les activités de collecte et de traitement en France (impact de +2,8%) et dans le Reste du monde (Etats-Unis, Asie, Amérique latine et Australie) couplée à une forte croissance des volumes de déchets dangereux traités ;
- un **effet prix** positif de +1,6% (notamment en Amérique Latine, en Asie et au Royaume-Uni) ;
- l'impact défavorable des **prix des matières recyclées** (-1,1%) dû au recul des prix du papier.

Énergie

Le chiffre d'affaires de l'activité Energie est en hausse de +7,5% à change constant par rapport au 30 juin 2017 retraité (+7,9% à périmètre et change constants). Cette évolution s'explique essentiellement par :

- un **effet volumes et commerce** de +3,7% (hors activité travaux), avec une hausse des volumes dans l'énergie en Europe centrale et le démarrage de nouveaux contrats au Canada et dans les activités de multi-services industriels;
- un effet **prix** en hausse (+2,2%) avec une forte hausse des prix de vente de chaleur et d'électricité en Amérique du Nord ;
- un effet **climat** négatif (-0,9%) en particulier en Europe centrale sur le deuxième trimestre;
- un impact **périmètre** (-0,4%) lié à la cession d'une partie des activités de services énergétiques aux bâtiments en Suède.

3.2.4 AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

3.2.4.1 Coûts commerciaux, généraux et administratifs

Les coûts commerciaux, généraux et administratifs impactant l'EBIT Courant passent de 1 401,9 millions au 30 juin 2017 retraité à 1 383,6 millions d'euros au 30 juin 2018, soit une baisse de -1,3% en courant (+1.7% à change constant). Le ratio coûts commerciaux, généraux et administratifs sur chiffre d'affaires est en amélioration et passe de 11,5% au 30 juin 2017 retraité à 11,0% au 30 juin 2018. Cette baisse constatée est le reflet de la poursuite du plan de réduction des coûts.

3.2.4.2 Charges financières nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Coût de l'endettement financier net (1)	-210,3	-199,5
Gains nets / Pertes nettes sur les prêts et créances	1,4	5,7
Résultats sur actifs disponibles à la vente	2,3	1,6
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	0,1	-0,1
Résultat de change	-7,8	-3,0
Désactualisation des provisions	-19,4	-12,1
Intérêts sur passifs du domaine concédé	-44,5	-45,5
Autres	-5,8	-11,6
Autres revenus et charges financiers courants (2)	-73,7	-65,0
Plus ou moins-values de cessions financières (*)	4,5	18,8
Résultat financier courant (1)+(2)	-279,5	-245,7
Autres revenus et charges financiers non courants	-	-
Résultat financier	-279,5	-245,7

(*) Y compris frais de cessions financières.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'établit à -199,5 millions d'euros au 30 juin 2018, versus -210,3 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité, en baisse grâce à la poursuite de la gestion active de la dette et à la réduction du coût de portage de la trésorerie.

Le taux de financement est également en baisse à 4,42% au 30 juin 2018 comparé à 4,99% au 30 juin 2017 retraité (et 4,94% au 31 décembre 2017).

Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers s'élèvent à -65,0 millions d'euros au 30 juin 2018, versus -73,7 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Les plus-values sur cessions financières comptabilisées au cours du premier semestre 2018 s'élèvent à 18,8 millions d'euros et comprennent la plus-value sur la cession des activités de services industriels aux États-Unis pour un montant de 36 millions d'euros ainsi que des ajustements de valeur des actifs destinés à la vente en Europe hors France. Au 30 juin 2017 retraité, les plus-values de cession financières s'élevaient à 4,5 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité (elles comprenaient entre autre +11 millions sur la cession de Lanzhou en Chine et la mise à juste valeur de Mehrum pour - 9 millions d'euros).

3.2.4.3 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt s'élève à -124,0 millions d'euros au 30 juin 2018, contre -106,1 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Le taux d'impôt courant au 30 juin 2018 est quasi stable à 26,3% (versus 25,9% au 30 juin 2017 retraité) après retraitement de l'impact des cessions financières, des éléments non courants du résultat net des entités contrôlées et de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence.

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018
Résultat avant impôt - Eléments courants (a)	480,3	546,0
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises et entreprises associées (b)	48,1	58,3
Dont plus ou moins-values de cessions financières (c)	4,5	18,8
Résultat avant impôt retraité - Eléments courants : (d)=(a)-(b)-(c)	427,7	468,9
Charge d'impôt retraitée (e)	-110,8	-123,4
Taux d'impôt retraité sur les éléments du compte de résultat (e)/(d)	25,9%	26,3%

3.2.4.4 Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence

Le classement en Actifs et Passifs destinés à la vente de contribution de Transdev au 30 juin 2018 ne génère aucun résultat (13,5 millions d'euros au 30 juin 2017) ; la valeur de la participation dans Transdev ayant été figée au 31 décembre 2017 conformément à l'application de la norme IFRS 5.

3.2.4.5 Résultat net courant / Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente -87,3 millions d'euros au 30 juin 2018, contre -78,1 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est de 225,4 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 198,5 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère est de 328,9 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 289,6 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Compte tenu du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 juin 2018 qui s'élève à 550 687 milliers en non dilué, et 574 478 milliers en dilué, versus 550 713 milliers en non dilué, et 574 505 milliers en dilué au 30 juin 2017, le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action au 30 juin 2018 ressort à 0,29 euro en non dilué et 0,28 euro en dilué, contre 0,24 euro en non dilué et 0,23 euro en dilué au 30 juin 2017 retraité. Le résultat net courant par action attribuable aux propriétaires de la société mère au 30 juin 2018 ressort à 0,60 euro en non dilué et 0,57 euro en dilué, contre 0,53 euro en non dilué et 0,50 euro en dilué au 30 juin 2017 retraité.

L'effet dilutif pris en compte dans le calcul du résultat net par action concerne les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises en mars 2016.

Au 30 juin 2018 la formation du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est la suivante :

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	Total
EBIT	791,7	-62,7	729,0
Coût de l'endettement financier net	-199,5		-199,5
Autres revenus et charges financiers	-46,2		-46,2
Résultat avant impôts	546,0	-62,7	483,3
Charge d'impôts sur les sociétés	-129,5	5,5	-124,0
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	0,0	0,0	0,0
Résultat net des activités non poursuivies	0,0	-46,6	-46,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-87,6	0,3	-87,3
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	328,9	-103,5	225,4

Le résultat net des activités non poursuivies comprend à fin juin 2018 l'impact de la sortie du Gabon pour -44,5 millions d'euros.

Au 30 juin 2017 retraité, le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère s'établissait de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courant	Non courant	Total
EBIT	759,8	-125,7	634,1
Coût de l'endettement financier net	-210,3		-210,3
Autres revenus et charges financiers	-69,2		-69,2
Résultat avant impôts	480,3	-125,7	354,6
Charge d'impôts sur les sociétés	-110,8	4,7	-106,1
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	0	13,5	13,5
Résultat net des activités non poursuivies	0	14,6	14,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-79,9	1,8	-78,1
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	289,6	-91,1	198,5

Le tableau de passage de l'EBIT Courant au résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018
EBIT Courant	759,9	791,7
Pertes de valeur sur goodwill et goodwills négatifs	0	-0,1
Charges, dépréciations et provisions non courantes	-27,5	-12,1
Charges de restructuration	-90,4	-41,8
Frais de personnel – paiements en actions	-4,9	-6,2
Coûts d'acquisition de titres avec ou sans prise de contrôle	-2,9	-2,5
Total des éléments non courants	-125,7	-62,7
Résultat opérationnel après QPRN des entités mises en équivalence	634,1	729,0

Les charges de restructuration au 30 juin 2018 sont liées principalement aux coûts de restructuration aux Etats-Unis (-7,7 millions d'euros) et aux Activités Mondiales (-13,6 millions d'euros) ; l'impact des restructurations dans l'Eau France est peu significatif au niveau du résultat opérationnel, les coûts encourus étant compensés par des reprises de provision équivalentes.

3.3 Financement

3.3.1 ÉVOLUTION DU FREE CASH-FLOW NET ET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le tableau ci-après récapitule la variation de l'Endettement Financier Net et du free cash-flow net :

(en millions d'euros)	30 Juin 2017 retraité	30 Juin 2018
EBITDA	1 613,8	1 672,8
Investissements industriels nets de cession	-568,0	-691,8
Variation BFR opérationnel	-707,8	-789,8
Dividendes reçus des entités mises en équivalence et des co-entreprises	57,2	94,9
Dépenses de renouvellement	-130,3	-135,0
Autres charges non courantes et charges de restructuration	-72,0	-118,9
Intérêts sur passifs du domaine concédé	-44,5	-45,5
Éléments financiers (intérêts versés courants et capacité d'autofinancement financière)	-211,0	-203,6
Impôts payés	-130,9	-104,4
Free cash-flow net, avant versement du dividende, investissements financiers et cessions financières	-193,5	-321,2
Dividendes versés	-594,4	-617,5
Investissements financiers nets	-111,0	-302,7
Variation des créances et autres actifs financiers	-13,7	-48,3
Emissions / remboursement de titres super subordonnés	0,0	0,0
Augmentation de capital	23,5	-13,4
Free cash-flow	-889,1	-1 303,1
Effets de change et autres variations (*)	147,9	-1 472,7
Variation	-741,1	-2 775,8
Endettement Financier Net à l'ouverture	-7 812,1	-7 833,2
Endettement Financier Net à la clôture	-8 553,2	-10 609,0

(*) Les effets de change et autres variations au 30 juin 2018 incluent le remboursement de la dette hybride pour 1 452 millions d'euros et l'impact positif du zloty polonais et du real brésilien compensé par une évolution défavorable du dollar de Hong-Kong, du dollar américain, et du renminbi chinois.

Le Free cash-flow net avant versement de dividendes et investissements financiers nets s'établit à -321 millions d'euros au 30 juin 2018 (versus -194 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité).

L'évolution du Free cash-flow net par rapport au 30 juin 2017 retraité reflète essentiellement une amélioration de l'EBITDA, compensée par une variation moins favorable du besoin en fonds de roulement opérationnel et des investissements nets en augmentation portés par la concrétisation de projets de croissance plus élevée qu'au premier semestre 2017.

3.3.2 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET FINANCIERS

3.3.2.1 Investissements industriels

Le volume total des investissements industriels bruts, y compris nouveaux actifs financiers opérationnels, réalisés par le Groupe s'est élevé à 712 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 593 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Les investissements industriels par segment, hors activités non poursuivies, varient de la façon suivante :

30 juin 2018 (en millions d'euros)	Maintenance et défense du portefeuille (1)	Croissance discrétionnaire	Total investissements industriels bruts (2)	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France	154	9	163	-4	159
Europe, hors France	220	26	246	-8	238
Reste du monde	165	79	244	-1	244
Activités mondiales	41	7	48	-7	41
Autres	11	0	11	0	11
Groupe	591	121	712	-20	692

(1) Dont investissements de maintenance à hauteur de 285 millions d'euros, et investissements de défense du portefeuille à hauteur de 306 millions d'euros.

(2) Dont nouveaux actifs financiers opérationnels à hauteur de -56 millions d'euros.

30 juin 2017 retraité (en millions d'euros)	Maintenance et défense du portefeuille (1)	Croissance discrétionnaire	Total investissements industriels bruts (2)	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France	142	2	144	-6	138
Europe, hors France	190	30	220	-12	199
Reste du monde	137	35	172	-3	169
Activités mondiales	42	0	42	-4	38
Autres	15	0	15	0	15
Groupe	526	67	593	-25	568

(1) Dont investissements de maintenance à hauteur de 278 millions d'euros, et investissements de défense du portefeuille à hauteur de 248 millions d'euros.

(2) Dont nouveaux AFO à hauteur de -27 millions d'euros.

A change constant, les investissements industriels bruts sont en augmentation de 23% par rapport au 30 juin 2017 retraité, suite à l'accélération des investissements industriels de croissance discrétionnaire par rapport au 30 juin 2017 retraité (+58%). Ces investissements concernent entre autre des projets de développement en Asie dans la biomasse, l'incinération des déchets dangereux et les services énergétiques aux industriels ainsi que le développement des raccordements aux réseaux de chaleur en Europe Centrale. Les investissements de maintenance (285 millions d'euros) restent stables par rapport au chiffre d'affaires, à 2,3%.

3.2.2.2 Investissements et cessions financiers

Les investissements financiers s'élèvent à 432 millions d'euros au 30 juin 2018 (y compris frais d'acquisition et endettement entrant) et incluent notamment les impacts des acquisitions de la société Grupo Sala en Colombie (167 millions d'euros), de minoritaires de la société Veolia Energie Ceska Republika a.s. en République Tchèque (85 millions d'euros) et de la société ACPTCL en Inde (43 millions d'euros). Au 30 juin 2017 retraité, les investissements financiers (-177 millions d'euros, y compris endettement financier net des entités entrantes) concernaient principalement l'acquisition d'Enovity aux Etats-Unis (-28 millions d'euros) et d'Uniken en Corée (-66 millions d'euros).

Les cessions financières s'élèvent à 129 millions d'euros au 30 juin 2018 (y compris frais de cession) et comprennent notamment la cession des activités de services industriels aux Etats-Unis (94 millions d'euros) et l'encaissement de la créance sur la cession des activités du Groupe en Israël intervenue en 2015 (25 millions d'euros). Au 30 juin 2017, les cessions financières (65 millions d'euros) comprenaient les cessions d'Affinity au Royaume-Uni et de Beiyuan en Chine.

3.3.3 PRÊTS AUX CO-ENTREPRISES

Les prêts consentis aux co-entreprises, comptabilisés sur la ligne « Variation des créances et autres actifs financiers » s'élèvent à 151 millions d'euros au 30 juin 2018 (contre 117 millions au 31 décembre 2017) et incluent les prêts aux concessions chinoises pour 97 millions d'euros en hausse de 31 millions d'euros par comparaison à 66 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité.

3.3.4 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPERATIONNEL

La variation du Besoin en Fonds de Roulement Opérationnel (hors activités non poursuivies) s'élève à -790 millions d'euros au 30 juin 2018, contre -708 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Cette variation entre les deux périodes est principalement liée à une augmentation des stocks de fuel combustible et à l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement en rapport à la croissance de l'activité sur le premier semestre 2018 (+6% à change constant).

La variation du Besoin en Fonds de Roulement Opérationnel par rapport à décembre 2017 s'explique principalement par l'effet de saisonnalité.

Se référer à la Note 5.3 des états financiers consolidés au 30 juin 2018.

3.3.5 FINANCEMENT EXTERNE

3.3.5.1 Structure de l'endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes annexes aux comptes consolidés	Au 30 juin 2017 retraité		Au 30 juin 2018
Dettes financières non courantes	7.1.1	9 022,4		9 005,3
Dettes financières courantes	7.1.1	4 348,2		4 630,1
Trésorerie passive	7.1.3	341,8		261,4
Sous-total dettes financières		13 712,4		13 896,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	-4 825,6		-2 929,4
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture et autres		-2,4		2,6
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	7.1.2	-331,2		-361,0
Endettement financier net		8 553,2		10 609,0

L'endettement financier net après couverture au 30 juin 2018 est à taux fixe à hauteur de 87% et à taux variable à hauteur de 13%.

La maturité moyenne de l'endettement obligataire s'établit à 8 ans au 30 juin 2018 contre 8,9 ans au 30 juin 2017.

3.3.5.2 Position de liquidité du Groupe

Le détail des liquidités dont le Groupe dispose au 30 juin 2018 est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018
Veolia Environnement :		
Crédit syndiqué non tiré	3 000,0	3 000,0
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	925,0	925,0
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	-	-
Ligne de lettres de crédit	53,6	66,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	4 174,2	2 190,9
Filiales :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	982,6	1 099,5
Total des liquidités	9 135,4	7 282,0
Dettes courantes et trésorerie passive		
Dettes courantes	4 348,2	4 630,1
Trésorerie passive	341,8	261,4
Total des dettes courantes et trésorerie passive	4 690,0	4 891,5
Total des liquidités nettes des dettes courantes et trésorerie passive	4 445,4	2 390,5

(1) Y compris les actifs liquides et les actifs liés au financement inclus dans l'endettement financier net.

La baisse des liquidités nette reflète notamment le remboursement des titres super subordonnés à durée indéterminée (hybride) en avril 2018 pour un montant de 1 452 millions d'euros.

Veolia Environnement peut tirer à tout instant sur le crédit syndiqué multidevises et sur l'ensemble des lignes de crédit.

Le 6 novembre 2015, Veolia Environnement a signé un nouveau crédit syndiqué multidevises pour un montant de 3 milliards d'euros, à échéance initiale 2020, étendu à 2022 en octobre 2017 avec une possibilité de tirage en devises d'Europe de l'Est et en renminbi.

Ce crédit syndiqué n'est pas tiré au 30 juin 2018. Veolia Environnement a à sa disposition des lignes de crédit bilatérales pour un montant total non tiré au 30 juin 2018 de 925 millions d'euros.

Au 30 juin 2018, les lignes de lettres de crédit bilatérales en dollars américains sont tirées à hauteur de 107,3 millions de dollars américains; la partie tirable en cash est de 77,7 millions de dollars américains (soit 66,6 millions d'euros équivalents), non tirée, et figure dans le tableau de liquidité ci-dessus.

3.3.5.3 Covenants bancaires

Se référer à la Note 7.1.1.2 des états financiers consolidés au 30 juin 2018.

3.4 Opérations avec les parties liées

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » (se référer à la Note 12 des états financiers consolidés).

3.5 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

3.6 Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont détaillés dans le chapitre 5 du document de référence 2017.

3.7 Perspectives

Les perspectives du Groupe à moyen terme s'établissent comme suit :

- **2018 (à change constant):**
 - Poursuite de la croissance du chiffre d'affaires,
 - Croissance de l'EBITDA supérieure à celle de 2017,
 - Réduction de coûts supérieure à 300 millions d'euros.
- **2019⁽¹⁾ :**
 - Poursuite de la croissance du chiffre d'affaires et plein effet des économies,
 - EBITDA compris entre 3,3 milliard d'euros et 3,5 milliards d'euros (hors IFRIC 12), soit entre 3,5 milliards et 3,7 milliards d'euros yc IFRIC 12.
- Croissance du dividende en ligne avec celle du résultat net courant.

⁽¹⁾ A change constant. (base taux de clôture décembre 2016)

3.8 Annexes

3.8.1 RECONCILIATION DES INDICATEURS GAAP ET DES INDICATEURS UTILISÉS PAR LE GROUPE

Le tableau de passage de l'EBIT Courant au résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 3.2.4.5. De la même façon, le tableau de passage du résultat net courant au résultat net part du Groupe tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 3.2.4.5.

Le tableau de passage des flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies (inclus dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie) au free cash-flow net est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies	418,0	360,2
Intégration :		
Investissements industriels nets de subvention	-499,5	-575,8
Cessions d'actifs industriels	24,8	20,0
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-26,9	-55,5
Remboursement des actifs financiers opérationnels	90,2	71,6
Nouvelles dettes de location financement	-4,0	-7,6
Dividendes reçus	57,2	94,9
Intérêts financiers nets (y compris intérêts I12)	-312,1	-263,4
Exclusion :		
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres, et autres	58,8	34,4
Free cash-flow net	-193,5	-321,2

Le tableau de passage des investissements industriels nets de subvention (inclus dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie) aux investissements industriels est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 retraité	30 juin 2018
Investissements industriels nets de subvention	-499,5	-575,8
Nouvelles dettes de location financement	-4,0	-7,6
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé	-62,5	-72,9
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-26,9	-55,5
Investissements industriels	-592,8	-711,8

3.8.2 RÉCONCILIATION DES DONNÉES PUBLIÉES EN 2017 AVEC LES DONNÉES RETRAITÉES 2017

(en millions d'euros)	Jun 17 publié	Retraitement IFRIS 5 (2)	Retraitement IFRS 9	Jun 17 retraité
Chiffre d'affaires	12 346,5	-160,0	0,0	12 186,5
EBITDA	1 651,4	-32,2	-5,4	1 613,8
EBIT Courant (1)	773,8	-8,5	-5,4	759,9
Résultat opérationnel	648,1	-8,5	-5,4	634,2
Résultat net courant - part du Groupe	295,2	0,4	-6,0	289,6
Résultat net - part du Groupe	204,6	0,0	-6,0	198,5
Investissements industriels bruts	-593	0,0	0,0	-593
Free cash-flow net	-176	-17,1	-0,3	-193
Endettement Financier Net	-8561	0,0	8,1	-8553

(1) Y compris quote-part de résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées au 30 juin 2017 retraité.

(2) Les comptes de juin 2017 ont été retraités, afin d'assurer la comparabilité des périodes, du reclassement en « Résultat net des activités non poursuivies » des activités du Groupe au Gabon conformément à la norme IFRS 5.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 Juin publié	Retraitement IFRIS 5	Retraitement IFRS 9	30 Juin retraité
France	2 663,4	0,0	0,0	2 663,4
Europe hors France	4 233,6	0,0	0,0	4 233,6
Reste du monde	3 227,7	-160,0	0,0	3 067,7
Activités mondiales	2 204,0	0,0	0,0	2 204,0
Autres	17,9	0,0	0,0	17,9
Chiffre d'affaires	12 346,5	-160,0	0,0	12 186,5

<i>(en millions d'euros)</i>	30 Juin publié	Retraitement IFRIS 5	Retraitement IFRS 9	30 Juin retraité
France	375,3	0,0	0,0	375,3
Europe hors France	725,6	0,0	-4,4	721,1
Reste du monde	442,8	-32,2	-1,0	409,7
Activités mondiales	104,1	0,0	0,0	104,1
Autres	3,6	0,0	0,0	3,6
EBITDA	1 651,4	-32,2	-5,4	1 613,8

<i>(en millions d'euros)</i>	30 Juin publié	Retraitement IFRIS 5	Retraitement IFRS 9	30 Juin retraité
France	67,7	0,0	0,0	67,7
Europe hors France	422,4	0,0	-4,4	417,9
Reste du monde	242,4	-8,5	-1,0	232,9
Activités mondiales	48,7	0,0	0,0	48,7
Autres	-7,3	0,0	0,0	-7,3
EBIT Courant	773,8	-8,5	-5,4	759,9

3.8.3 DEFINITIONS

Aucune modification n'est intervenue dans la définition des indicateurs financiers utilisés par le Groupe. Se référer au paragraphe 3.10.3 du document de référence 2017.

3.9 Evènements récents depuis le dépôt du document de référence

Ces éléments sont issus des communiqués de presse publiés figurant sur site www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee/nos-communiques

- Le 15 mars 2018, Veolia Environnement a annoncé son intention de procéder au remboursement de sa dette hybride et à la notification à ses partenaires de son intention de procéder au remboursement de ses titres super subordonnés à durée indéterminée en euros et en sterlings émis en janvier 2013, pour des valeurs nominales respectives de 1 Md€ et 400 M£.
- Le 19 avril 2018, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia Environnement s'est réunie et a approuvé l'ensemble des résolutions 1 à 23 qui lui étaient soumises.
L'Assemblée a en particulier renouvelé le mandat d'administrateur de M. Antoine Frérot pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Le 3 mai 2018, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats au 31 mars 2018.
- Le 3 mai 2018, Veolia Environnement a annoncé le lancement d'une nouvelle opération d'actionnariat des salariés du Groupe. Cette opération, proposée à environ 146 000 salariés du Groupe dans 31 pays, vise à associer les collaborateurs au développement et à la performance de Veolia Environnement.
- Le 16 mai 2018, Veolia Environnement a annoncé que la Dhaka Water Supply and Sewerage Authority (WASA), autorité en charge de la gestion de l'eau potable et usée dans la capitale du Bangladesh, Dhaka, a choisi d'attribuer à Veolia, associée à Suez, le contrat de conception, construction et exploitation de l'usine de production d'eau potable de Gandharbpur. Ce contrat représente un montant total cumulé d'environ 275 millions d'euros. Cette opération sera réalisée à travers une joint-venture détenue à parts égales entre Veolia, à travers une filiale de Veolia Water Technologies, et Suez, mandataire du groupement.
- Le 23 mai 2018, Veolia Environnement a annoncé à travers sa filiale Veolia Global Solutions un partenariat innovant avec ArcelorMittal pour la modernisation de la production d'énergie à Fos-sur-Mer.
- Le 5 juin 2018, Veolia Environnement a annoncé le renouvellement auprès du SMEDAR (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen) du contrat lié à l'exploitation de l'unité de valorisation VESTA à Rouen d'une durée de 6 ans et demi pour un montant de 116 millions d'euros.
- Le 7 juin 2018, Veolia Environnement a annoncé avoir remporté trois nouveaux contrats auprès du centre CEA de Saclay en France. En remportant en quelques mois trois nouveaux contrats, valorisés à plusieurs millions d'euros, auprès du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Asteralis -filiale du pôle d'activités Veolia Nuclear Solutions devient un opérateur industriel nucléaire majeur auprès des installations de traitement des déchets radioactifs du centre CEA Paris-Saclay, en France.
- Le 26 juin 2018, Veolia Environnement a annoncé la signature d'un accord de partenariat avec EDF dans le domaine du démantèlement des centrales nucléaires et du traitement des déchets radioactifs. Le 26 juin 2018, EDF et VEOLIA ont signé un accord de partenariat visant à développer conjointement des solutions de télé-opération pour démanteler les réacteurs Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG) et pour traiter les déchets radioactifs par vitrification, en France et à l'international.
- Le 9 juillet 2018, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse indiquant que le Conseil Métropolitain de Bordeaux avait voté le vendredi 6 juillet 2018 en faveur de l'offre Veolia pour la délégation du contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.
- Le 23 juillet 2018, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse portant sur l'évolution de son comité exécutif.
- Le 24 juillet 2018, Veolia Environnement a annoncé le renouvellement du contrat d'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de Couëron (44).
- Le 1^{er} août 2018, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats semestriels 2018.

4

ÉTATS FINANCIERS

(CHAPITRE 4 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017)

4.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés – 30 juin 2018

4.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

État de la situation financière consolidée actif

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2017 retraité (*)	Au 30 juin 2018
Goodwill	Note 6.1	4 915,7	5 051,9
Actifs incorporels du domaine concédé	Note 6.2.1	3 475,3	3 444,4
Autres actifs incorporels	Note 6.2.2	1 017,1	1 049,9
Actifs corporels	Note 6.3	7 294,4	7 255,3
Participations dans les co-entreprises	Note 5.2	1 506,1	1 511,8
Participations dans les entreprises associées	Note 5.2	607,8	279,3
Titres de participation non consolidés		70,6	59,7
Actifs financiers opérationnels non courants	Note 5.4	1 416,8	1 402,2
Instruments dérivés non courants – Actif	Note 7.2	27,1	41,2
Autres actifs financiers non courants	Note 7.1.2	348,6	338,7
Impôts différés actifs		965,1	1 010,3
Actifs non courants		21 644,6	21 444,7
Stocks et travaux en cours	Note 5.3	721,6	753,0
Créances d'exploitation	Note 5.3	8 489,5	9 181,5
Actifs financiers opérationnels courants	Note 5.4	197,3	93,7
Autres actifs financiers courants	Note 7.1.2	404,6	631,9
Instruments dérivés courants – Actif	Note 7.2	69,9	89,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.3	6 263,9	2 929,4
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.2	487,3	668,1
Actifs courants		16 634,1	14 347,5
TOTAL ACTIF		38 278,7	35 792,2

(*) Voir note 1.1.2 - Nouvelles normes et interprétations

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État de la situation financière consolidée passif

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2017 retraité (*)	Au 30 juin 2018
Capital	Note 8.1.1	2 816,8	2 816,8
Primes		7 161,2	7 161,2
Réserves et résultat part du Groupe		-2 497,8	-4 365,5
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 8.1	7 480,2	5 612,5
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 8.2	1 153,7	1 101,3
Capitaux propres		8 633,9	6 713,8
Provisions non courantes	Note 9	1 941,6	1 796,4
Dettes financières non courantes	Note 7.1.1	9 457,4	9 005,3
Instruments dérivés non courants – Passif	Note 7.2	108,4	88,3
Passifs du domaine concédé - part non courante	Note 5.5	1 281,2	1 272,0
Impôts différés passifs		970,1	1 030,4
Passifs non courants		13 758,7	13 192,4
Dettes d'exploitation	Note 5.3	10 118,0	10 099,3
Passifs du domaine concédé - part courante	Note 5.5	85,8	103,7
Provisions courantes	Note 9	577,0	527,4
Dettes financières courantes	Note 7.1.1	4 607,0	4 630,1
Instruments dérivés courants – Passif	Note 7.2	49,1	76,5
Trésorerie passive	Note 7.1.3	208,9	261,4
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.2	240,3	187,6
Passifs courants		15 886,1	15 886,0
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		38 278,7	35 792,2

(*) Voir note 1.1.2 - Nouvelles normes et interprétations.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 30 juin 2017 retraité (1)	Au 30 juin 2018
Chiffre d'affaires	Note 5.1	12 186,5	12 564,5
Coûts des ventes	Note 5.2	-10 072,9	-10 447,4
Coûts commerciaux	Note 5.2	-307,6	-297,6
Coûts généraux et administratifs	Note 5.2	-1 094,3	-1 086,1
Autres charges et produits opérationnels	Note 5.2	-125,7	-62,7
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	Note 5.2	586,0	670,7
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		48,1	58,3
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2	35,2	30,1
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2	12,9	28,2
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		634,1	729,0
Coût de l'endettement financier	Note 7.3.1	-210,3	-199,5
Autres revenus et charges financiers	Note 7.3.2	-69,2	-46,2
Résultat avant impôts		354,6	483,3
Impôts sur le résultat	Note 10.1	-106,1	-124,0
Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence	Note 5.2	13,5	-
Résultat net des activités poursuivies		262,0	359,3
Résultat net des activités non poursuivies	Note 3.2.1	14,6	-46,6
Résultat net		276,6	312,7
Part des propriétaires de la société mère		198,5	225,4
Part des participations ne donnant pas le contrôle (en euros)	Note 8.2	78,1	87,3
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE PAR ACTION	Note 8.4		
Non dilué		0,24	0,29
Dilué		0,23	0,28
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION	Note 8.4		
Non dilué		0,21	0,37
Dilué		0,20	0,36
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE DES ACTIVITES NON POURSUIVIES PAR ACTION	Note 8.4		
Non dilué		0,03	-0,08
Dilué		0,03	-0,08

(1) Les retraitements sur l'exercice 2017 concernent le reclassement du Gabon en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 et l'impact de la première application d'IFRS 9.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

4.1.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2017 retraité (1)	Au 30 juin 2018
Résultat net	276,6	312,7
Écarts actuariels sur engagements de retraite	3,9	15,3
Impôts	-8,1	-6,0
<i>Montant net d'impôts</i>	-4,2	9,3
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	-4,2	9,3
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	-
<i>Dont part des entreprises associées</i>	0,2	-0,2
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	7,1	-2,7
Impôts	-0,5	0,6
<i>Montant net d'impôts</i>	6,6	-2,1
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	-19,2	3,9
Impôts	2,0	-1,2
<i>Montant net d'impôts</i>	-17,2	2,7
Écarts de conversion :		
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-196,7	-35,9
<i>Montant net d'impôts</i>	-196,7	-35,9
• sur le financement net des investissements à l'étranger	43,8	-17,5
• impôts	-0,4	-0,3
<i>Montant net d'impôts</i>	43,4	-17,8
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	-163,9	-53,1
<i>Dont part des co-entreprises (2)</i>	-97,8	22,9
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-4,1	-4,6
Total Autres éléments du résultat global	-168,1	-43,8
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE	108,5	268,9
dont quote-part des propriétaires de la société mère	55,4	187,5
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	53,1	81,4

(1) Les retraitements sur l'exercice 2017 concernent le reclassement du Gabon en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 et l'impact de la première application d'IFRS 9.

(2) la part des co-entreprises concerne principalement la variation des écarts de conversion des concessions chinoises (+16,5 millions d'euros au 30 juin 2018 contre -94,7 millions d'euros au 30 juin 2017).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

4.1.4 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2017 retraité (1)	Au 30 juin 2018
Résultat net		276,6	312,7
Résultat net des activités poursuivies		262,0	359,3
Résultat net des activités non poursuivies		14,6	-46,6
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		745,2	678,9
Amortissements et pertes de valeurs financiers		1,0	1,2
Plus ou moins-values de cessions d'actifs opérationnels		-7,5	-3,6
Plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers		-6,7	-25,3
Quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2	-35,2	-30,1
Quote-part de résultat net des entreprises associées		-26,4	-28,2
Dividendes reçus		-2,2	-1,6
Coût de l'endettement financier net	Note 7.3.1	210,3	199,5
Impôts	Note 10	106,1	124,0
Autres éléments		72,6	53,2
Capacité d'autofinancement		1 319,2	1 327,3
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel		-707,8	-789,8
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé		-62,5	-72,9
Impôts versés		-130,9	-104,4
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		418,0	360,2
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		42,3	2,4
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		460,3	362,6
Investissements industriels nets de subvention		-499,5	-575,8
Cessions d'actifs industriels		24,8	20,0
Investissements financiers	Note 3.1	-122,3	-259,3
Cessions d'actifs financiers	Note 3.1	89,2	132,4
Actifs financiers opérationnels			
Nouveaux actifs financiers opérationnels	Note 5.4	-26,9	-55,4
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	Note 5.4	90,2	71,6
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)		57,2	94,9
Créances financières non courantes décaissées		-81,9	-66,7
Créances financières non courantes remboursées		63,7	58,9
Variation des créances financières courantes		4,5	-40,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		-401,0	-619,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-7,8	0,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-408,8	-619,7
Variation des dettes financières courantes	Note 7.1.1	-915,3	-561,9

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2017 retraité (1)	Au 30 juin 2018
Remboursement dette hybride	Note 7.1.3	-	-1 452,1
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	1 343,0	133,9
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	-57,3	-77,0
Variation des actifs liquides et des actifs financiers liés au financement	Note 7.1.2	-317,9	-185,8
Augmentation de capital	Note 8.1	13,4	2,1
Réduction de capital			
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		-3,8	-86,3
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		0,4	1,3
Emission de titres super subordonnés		-	-
Coupons sur les titres super subordonnés	Note 8.3	-67,8	-66,4
Mouvements sur actions propres		23,5	-13,4
Dividendes versés		-526,5	-550,9
Intérêts financiers versés	Note 7.3.1	-267,6	-217,9
Intérêts sur actifs opérationnels IFRIC 12		-44,5	-45,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		-820,4	-3 119,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		-1,1	-0,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-821,5	-3 120,0
Effets de change et divers		-28,7	-10,2
Variation de la trésorerie externe des activités non poursuivies		9,0	0,3
TRESORERIE D'OUVERTURE		5 273,5	6 055,0
TRESORERIE DE CLÔTURE		4 483,8	2 668,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.3	4 825,6	2 929,4
Trésorerie passive	Note 7.1.3	341,8	261,4
TRESORERIE DE CLÔTURE		4 483,8	2 668,0

(1) Les retraitements sur l'exercice 2017 concernent le reclassement du Gabon en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 et l'impact de la première application d'IFRS 9.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

4.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 1er janvier 2017 publié	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 262,9	-458,0	-3 234,6	243,4	-42,5	7 749,2	1 127,3	8 876,5
Impacts IFRS 9	-	-	-	-	-	-20,6	-	-	-20,6	-0,1	-20,7
Montant au 1er janvier 2017 retraité	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 262,9	-458,0	-3 255,2	243,4	-42,5	7 728,6	1 127,2	8 855,8
Augmentation du capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres de l'OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coupon des titres super subordonnés	-	-	-	-67,8	-	-	-	-	-67,8	-	-67,8
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-439,7	-	-	-439,7	-	-439,7
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	23,5	-	-	-	23,5	-	23,5
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	0,8	-	-	0,8	-	0,8
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,4	13,4
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-86,8	-86,8
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-6,2	-	-	-6,2	1,1	-5,1
Total des transactions entre actionnaires	-	-	-	-67,8	23,5	-445,1	-	-	-489,4	-72,3	-561,7
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-4,0	-129,4	-9,7	-143,1	-25,0	-168,1
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	198,5	-	-	198,5	78,1	276,6
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	194,5	-129,4	-9,7	55,4	53,1	108,5
Autres variations	-	-	-	-	-	-16,7	-	-	-16,7	7,8	-8,9
Montant au 30 juin 2017	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 195,1	-434,5	-3 522,5	114,0	-52,2	7 277,9	1 115,8	8 393,7

	Nombre de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2017 publié	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 195,1	-434,1	-3 207,3	27,5	-56,3	7 502,9	1 153,8	8 656,7
Impact IFRS 9	-	-	-	-	-	-23,8	1,1	-	-22,7	-0,1	-22,8
Montant au 31 décembre 2017 retraité	563 364 823	2 816,8	7 161,2	1 195,1	-434,1	-3 231,1	28,6	-56,3	7 480,2	1 153,7	8 633,9
Augmentation du capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement dette hybride titres super subordonnés	-	-	-	-1 470,2	-	18,1	-	-	-1 452,1	-	-1 452,1
Composante capitaux propres de l'OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement coupons payés sur hybride / titres super subordonnés	-	-	-	359,1	-	-359,1	-	-	-	-	-
Coupons titres super subordonnés	-	-	-	-66,4	-	-	-	-	-66,4	-	-66,4
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-462,6	-	-	-462,6	-	-462,6
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-13,4	-	-	-	-13,4	-	-13,4
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	6,2	-	-	6,2	-	6,2
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,1	2,1
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-88,3	-88,3
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-60,1	-	-	-60,1	-25,6	-85,7
Total des transactions entre actionnaires	-	-	-	-1 177,5	-13,4	-857,5	-	-	-2 048,4	-111,8	-2 160,2
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	9,2	-47,0	-0,1	-37,9	-5,9	-43,8
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	225,4	-	-	225,4	87,3	312,7
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	234,6	-47,0	-0,1	187,5	81,4	268,9
Autres variations	-	-	-	-	-	-6,8	-	-	-6,8	-22,0	-28,8
Montant Au 30 juin 2018	563 364 823	2 816,8	7 161,2	17,6	-447,5	-3 860,8	-18,4	-56,4	5 612,5	1 101,3	6 713,8

Le montant du dividende distribué par action ressort à 0,84 euro au cours de l'exercice 2018 et 0,80 euro au cours de l'exercice 2017.

Au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017 le montant total des dividendes versés, qui s'élève respectivement à 550,9 millions d'euros et 526,5 millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie, se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2017	Au 30 juin 2018
Distribution de dividendes de la société mère	-439,7	-462,6
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-86,8	-88,3
Païement du dividende pour partie en action	-	-
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSES	-526,5	-550,9

4.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Principes et méthodes comptables	44
Note 2	Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe	47
Note 3	Périmètre de consolidation	48
Note 4	Informations par segment opérationnel	51
Note 5	Activités opérationnelles	53
Note 6	Goodwills, actifs incorporels et corporels	57
Note 7	Financement et instruments financiers	59
Note 8	Capitaux propres et résultat net par action	65
Note 9	Provisions	67
Note 10	Impôts	68
Note 11	Actifs et passifs éventuels	69
Note 12	Opérations avec les parties liées	75
Note 13	Événements post-clôture	75
Note 14	Liste des principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	75

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2018 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 31 juillet 2018.

1.1 REFERENTIEL

1.1.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Veolia (« le Groupe ») au 30 juin 2018 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent donc pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Ces comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2017, sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

1.1.2 Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans les Etats financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Textes d'application obligatoire pour la première fois à compter Du 1er janvier 2018 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » :

Le principe posé par la norme IFRS 15 d'identifier et de comptabiliser l'ensemble des obligations de performance, au sein d'un contrat, doit permettre d'appréhender le chiffre d'affaires afférent sur la période d'exécution de la prestation.

Le Groupe a finalisé ses travaux destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Le Groupe applique cette norme de manière rétrospective à compter du 1er janvier 2018.

Les principaux points d'attention relevés au terme de ces travaux, sans impact en date de transition, sont les suivants:

- **Activités de construction**

Le chiffre d'affaires issu de nos activités de construction est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'avancement par les coûts, méthode conforme à celle définie par la norme IFRS 15.

- **Analyse Agent-Principal**

La norme IFRS 15 exige un examen des contrats de prestations pour le compte de tiers afin de déterminer si le Groupe agit pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires brut) ou bien en tant que mandataire (agent- reconnaissance de la marge). Les activités concernées au sein du Groupe sont limitées et principalement relatives aux prestations combinées d'achat et d'acheminement en énergies. Les analyses menées en date de transition n'ont pas donné lieu à modification de la reconnaissance du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

- **Prestations de maintenance et renouvellement des installations**

Le Groupe a porté une attention particulière sur la nature et la portée des prestations de maintenance et renouvellement des installations existant dans nos contrats de concession ou de gestion d'installations afin de conclure sur l'existence d'une obligation de performance distincte.

La majorité des dispositions actuelles des contrats concernés n'inclut pas d'obligation de prestation spécifique à ce titre.

- **Rémunérations variables :**

Les dispositions de la norme relatives à l'évaluation du chiffre d'affaires comptabilisé requièrent d'estimer les éléments variables tels que les remises, les rabais, ... à l'initiation du contrat. Au sein du Groupe, différents mécanismes de variabilisation (bonus de performance, pénalités, remises ...) peuvent exister dans les accords contractuels conclus avec les clients. Toutefois les modalités de comptabilisation ne présentent pas de divergences avec IFRS 15.

- IFRS 9 « Instruments financiers » :

La nouvelle norme sur les instruments financiers introduit de nouvelles dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers, et à la comptabilisation des opérations de couverture. Le Groupe applique cette nouvelle norme de manière rétrospective à compter du 1er janvier 2018.

Concernant le classement des actifs financiers, le Groupe applique désormais une approche unique de classification pour tous les actifs financiers (coût amorti ou juste valeur), y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé. Dans ce cas de figure, l'actif financier est classé dans son intégralité plutôt que d'être soumis à des règles de décomposition. La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Par la suite, un actif financier peut être reclassé d'une catégorie à une autre si et seulement si le modèle économique de l'entité pour gérer les actifs financiers est modifié.

Concernant la dépréciation des instruments financiers, le Groupe applique le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle s'applique aux créances opérationnelles et financières ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. La dépréciation correspond aux pertes attendues pour les douze mois à venir ou aux pertes attendues pour la durée de vie de l'instrument, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. La nouvelle norme donne également des indications plus précises sur la présentation des éléments dépréciés et les informations à fournir.

Les travaux d'analyse menés par le Groupe ont conduit à l'identification des points de divergences suivants, pour lesquels les impacts par rapport aux pratiques antérieures du Groupe restent non matériels :

- la méthodologie de dépréciation des créances clients : au sein du groupe, les dépréciations des créances clients ont fait l'objet d'une revue approfondie au regard de ces nouvelles dispositions. Par conséquent, sur la base de ce nouveau modèle, les dépréciations ont été ajustées et impactent les capitaux propres, part du Groupe, pour -26,2 millions d'euros au 1er janvier 2017 et -28,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.
- la comptabilisation des opérations d'échange de dette : la nouvelle norme a supprimé la possibilité d'étalement de la différence de valeur entre la dette initiale et la dette nouvellement émise. La première application de ces nouvelles dispositions aux comptes consolidés du Groupe impacte les capitaux propres consolidés pour un montant de 5,6 millions d'euros au 1er janvier 2017 et de 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.
- **Interprétation IFRIC 22 "Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée" ;**
- **Amendement à la norme IFRS 2**, relatif au classement et à l'évaluation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- **Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2014-2016.**

La première application de ces textes n'entraîne pas d'impacts significatifs pour le Groupe.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2018 et non appliqués par anticipation :

- IFRS 16 « Locations » :

La nouvelle norme sur les locations (IFRS 16), publiée le 13 janvier 2016, conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre les contrats de location simple, actuellement reconnus en engagements hors bilan, et les contrats de location financement.

La première application de cette norme impactera le bilan du Groupe comme suit :

- augmentation des immobilisations (constatation d'un droit d'utilisation) ;
- reconnaissance d'une dette de location (représentative des loyers actualisés) ;
- ajustement des impôts différés et de la situation nette ;

du fait de la première comptabilisation des engagements résultant des contrats de location opérationnelle existant au sein du Groupe.

En vue de la première application de cette norme, le Groupe a mis en place une équipe dédiée en charge du pilotage et de la coordination de l'ensemble des Directions impliquées dans la mise en œuvre de cette norme (finance, opérations, achats, juridique, immobilier). Les travaux de recensement, d'analyse et de fiabilisation des données des contrats de location concernés (de l'ordre de 40 000 contrats) sont en cours de finalisation. Par ailleurs, le Groupe a également achevé son processus de choix de la solution informatique nécessaire pour permettre le traitement de ces données et le chiffrage des impacts de l'ensemble des contrats de location du Groupe.

Les analyses menées ont notamment porté sur les durées de location à retenir en fonction de la nature des contrats de location, des options existantes au sein des accords contractuels et sur la mise en place d'une méthodologie des taux d'intérêt permettant de répondre aux exigences de la nouvelle norme.

Les travaux de mise en œuvre sont en cours pour permettre la détermination des impacts liés à la première application de cette nouvelle norme.

Cette norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;**
- **Interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » ;**
- **Amendement à la norme IFRS 9 - Instruments financiers**, relatif aux clauses de remboursement anticipé dites « symétriques » ;
- **Amendement à la norme IAS 28**, relatif aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et aux co-entreprises ;
- **Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2015-2017 ;**
- **Amendement relatif à la norme IAS 19**, relatif aux modifications, réductions ou liquidations de régime.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

1.1.3 Saisonnalité des activités du Groupe

Les activités du Groupe sont, par nature, soumises à la fois à la saisonnalité des activités et aux conditions climatiques. Ainsi, les activités de l'Energie se réalisent essentiellement au cours des premier et quatrième trimestres, correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans les activités de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord, où le Groupe réalise la majeure partie de son activité.

Par conséquent, les résultats intermédiaires du Groupe au 30 juin 2018, ainsi que le niveau de certains indicateurs tels que le BFR, reflètent l'impact de cette combinaison de facteurs et ne sont pas indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2018.

1.2 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES A L'ETRANGER

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	Au 30 juin 2017	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Dollar américain	0,8763	0,8578	0,8338
Livre sterling	1,1372	1,1286	1,1271
Renminbi chinois	0,1292	0,1295	0,1278
Dollar australien	0,6734	0,6334	0,6516
Zloty polonais	0,2366	0,2287	0,2394
Peso argentin	0,0531	0,0305	0,0442
Peso mexicain	0,0486	0,0437	0,0423
Real brésilien	0,2660	0,2228	0,2517
Couronne tchèque	0,0382	0,0384	0,0392

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	1er semestre 2017	1er semestre 2018	Année 2017
Dollar américain	0,9241	0,8258	0,8855
Livre sterling	1,1626	1,1367	1,1412
Renminbi chinois	0,1347	0,1298	0,1312
Dollar australien	0,6967	0,6371	0,6790
Zloty polonais	0,2342	0,2370	0,2349
Peso argentin	0,0588	0,0384	0,0533
Peso mexicain	0,0476	0,0434	0,0469
Real brésilien	0,2906	0,2415	0,2773
Couronne tchèque	0,0373	0,0392	0,0380

Veolia peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actifs et de passifs latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. S'agissant du Brexit et des résultats du référendum du 23 juin 2016, au-delà des conséquences macro-économiques qui restent incertaines, l'exposition du Groupe au risque de change transactionnel est limitée au 30 juin 2018 dans la mesure où les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et leur propre devise. Concernant le risque de change patrimonial, la politique du Groupe étant d'adosser des financements en devise ou des dérivés de change à des investissements nets à l'étranger, le Groupe ne dispose pas de position de change significative susceptible d'entraîner une forte volatilité du résultat de change.

Dans ce contexte, les comptes consolidés du semestre ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe est amené à exercer son jugement pour déterminer si les critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente sont satisfaits et pour valoriser ces actifs. De même, les activités abandonnées sont identifiées au regard des critères également définis par la norme IFRS 5. Ces appréciations sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances.

Les notes mentionnées ci-après sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Les notes 5 et 6 sont relatives aux goodwill et aux tests de dépréciation de l'actif immobilisé.

La note 7 décrit les principes qui ont été retenus lors de détermination de la juste valeur des instruments financiers.

La note 10 est relative à la charge fiscale du Groupe. Cette charge d'impôt de la période est calculée en appliquant le taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels.

Les notes 9 et 11 relatives aux provisions et engagements sociaux d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par Veolia Environnement. Dans la détermination de ces provisions, Veolia a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

En particulier, conformément aux pratiques du Groupe, les taux d'actualisation utilisés en application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs », correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé annuellement dans chacune des géographies considérées. Une prime de risque spécifique est intégrée dans le calcul du coût moyen pondéré du capital des entités situées dans les pays hors zone euro ainsi que dans les pays de la zone euro suivants : Espagne, Italie, Portugal et Slovaquie.

Lors de la clôture de juin 2018, les taux ont fait l'objet d'un examen et n'ont pas varié significativement depuis le 31 décembre 2017.

3.1 Évolutions du périmètre

3.1.1 Principales évolutions du premier semestre 2018

Acquisitions

Grupo Sala

La société Veolia Holding America Latina a procédé en date du 15 mai 2018 à l'acquisition de Grupo Sala en Colombie, groupe de sociétés spécialisées dans les métiers des Déchets et de l'Eau basé à Bogota, pour un montant de 167 millions d'euros, correspondant à la valeur des titres et de la dette entrante.

Rachat de minoritaires en République Tchèque

Le 26 avril 2018, Veolia Energie International S.A. a acquis auprès de DCR Investment a.s. une participation de 10% dans la société Veolia Energie Ceska Republika a.s. pour un prix de 85 millions d'euros. Cette acquisition permet à Veolia Energie International S.A. de porter sa participation dans Veolia Energie Ceska Republika a.s. de 73% à 83%.

Acquisition de la société ACPTCL en Inde

Le 29 mai 2018, Veolia India a procédé à l'acquisition de 70% de ACPTCL, société spécialisée dans le traitement de déchets dangereux dans la province du Gujarat en Inde pour un montant de 43 millions d'euros, correspondant à la valeur des titres et de la dette entrante.

Cessions

Services industriels aux Etats-Unis

Le 19 janvier 2018, Veolia ES North America a signé un contrat de cession de ses activités de nettoyage industriel (Industrial Services) avec Clean Harbors. La finalisation de l'opération a été réalisée le 23 février 2018 pour un prix de cession de 120 millions de dollars. Le montant de la plus-value de cession dans les comptes consolidés est de 36 millions d'euros avant impôt.

3.1.2 Autres évolutions

Lituanie

Plusieurs événements significatifs relatifs au contrat de Vilnius sont intervenus au cours de l'exercice 2017 qui sont rappelés dans la note 11 – actifs et passifs éventuels.

Sur le premier semestre 2018, les arbitrages se déroulent selon le calendrier prévu. Parallèlement, le processus de vente de Litesko se poursuit.

Au 30 juin 2018, la poursuite du désengagement en cours a conduit le Groupe à maintenir la Lituanie en résultat des activités non poursuivies, conformément à l'application de la norme IFRS 5.

Gabon

La SEEG, filiale de Veolia Africa à 51%, assure la production et la distribution d'eau potable et d'électricité sur l'ensemble du territoire gabonais selon les termes d'une convention de concession datant de 1997 et renouvelée pour cinq ans en mars 2017.

Le 16 février 2018, l'Etat gabonais a résilié de manière unilatérale la convention de concession signée avec la filiale de Veolia Africa au Gabon, la société d'Eau et d'Energie du Gabon (SEEG) en alléguant plusieurs motifs différents y compris celui de l'intérêt général. Par arrêté ministériel du même jour, l'ensemble des moyens matériels et humains de la SEEG a fait l'objet d'une réquisition par l'Etat gabonais. Un nouvel arrêté a également désigné une direction chargée de mettre en oeuvre les mesures de résiliation et de réquisition.

Au 30 juin 2018, l'arrêt des activités au Gabon a conduit le Groupe à traiter la SEEG en résultat des activités non poursuivies, conformément à l'application de la norme IFRS 5. Ainsi, les comptes au 30 juin 2017 ont été retraités, afin d'assurer la comparabilité des périodes, du reclassement en « Résultat net des activités non poursuivies » des activités du Groupe au Gabon conformément à la norme IFRS 5 (voir aussi note 3.2.1).

Transdev Group

Le 21 décembre 2016, la Caisse des dépôts et consignations et le Groupe ont finalisé leurs accords relatifs à Transdev aboutissant à une première cession immédiate de la participation détenue par le Groupe à hauteur de 20% pour un prix de 220 millions d'euros, la participation résiduelle du Groupe (30%) restant comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les accords de 2016 prévoyaient par ailleurs qu'à l'issue d'un délai de deux ans, et dans l'hypothèse où la participation résiduelle du Groupe n'aurait pas été cédée à un investisseur tiers, le Groupe bénéficierait d'une option de vente de sa participation résiduelle à l'endroit de la Caisse des dépôts et consignations. De façon symétrique, la Caisse des dépôts et consignations disposait d'une option d'achat. Le prix de cette deuxième transaction est basé sur la valorisation initiale de 550 millions d'euros pour 50% du capital, révisé le cas échéant en fonction des mécanismes d'ajustement prévus dans les accords.

Au 30 juin 2018, la participation résiduelle du Groupe est reclassée en actifs et passifs destinés à la vente compte tenu de la proximité de l'échéance de l'option de vente prévue par les accords conclus en 2016. Par conséquent, la valeur de la participation résiduelle du Groupe est figée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 et la méthode de la mise en équivalence cesse de s'appliquer.

La valeur de la participation de Transdev Group dans les comptes consolidés du Groupe s'établit à 304 millions d'euros.

3.2 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

3.2.1 Activités non poursuivies

Au 1^{er} semestre 2018, le résultat des activités non poursuivies s'élève à -46,6 millions d'euros dont -44,6 millions d'euros sont relatifs au Gabon.

3.2.2 Actifs et passifs destinés à la vente

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession sont présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017 retraité
Actifs destinés à la vente	668,1	487,3
Passifs destinés à la vente	187,6	240,3

Au 30 juin 2018, les principales catégories d'actifs et de passifs par segment opérationnel, classés en actifs et passifs destinés à la vente sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Autres	Total
Actif						
Actifs non courants	-	318,8	1,7	-	304,0	624,5
Actifs courants	-	32,7	8,3	-	-	41,0
Trésorerie et équivalents	-	2,4	0,2	-	-	2,6
ACTIFS DESTINES A LA VENTE	-	353,9	10,2	-	304,0	668,1
Passif						
Passifs non courants	-	96,1	-	-	-	96,1
Passifs courants	-	88,5	3,0	-	-	91,5
PASSIFS DESTINES A LA VENTE	-	184,6	3,0	-	-	187,6

Au 31 décembre 2017, les principales catégories d'actifs et de passifs par segment opérationnel, classés en actifs et passifs destinés à la vente étaient les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Autres	Total
Actif						
Actifs non courants	-	354,5	36,7	-	-	391,2
Actifs courants	-	48,6	43,9	-	-	92,5
Trésorerie et équivalents	-	2,3	1,3	-	-	3,6
ACTIFS DESTINES A LA VENTE	-	405,4	81,9	-	-	487,3
Passif						
Passifs non courants	-	122,9	5,7	-	-	128,6
Passifs courants	-	89,5	22,2	-	-	111,7
PASSIFS DESTINES A LA VENTE	-	212,4	27,9	-	-	240,3

3.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

3.3.1 Engagements donnés

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 30 juin 2018	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garantie de passif	706,1	591,5	34,3	29,8	527,4
Obligation d'achat de titres	170,6	210,6	182,3	28,3	-
Obligation de vente	0,3	0,3	0,3	-	-
Autres engagements liés au périmètre	16,7	27,9	15,3	12,2	0,4
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES LIES AU PERIMETRE	893,7	830,3	232,2	70,3	527,8

Garanties de passif : Elles comprennent notamment celle donnée dans le cadre de la cession de la participation dans Eaux de Berlin pour 484,0 millions d'euros.

Obligations d'achats : Elles comprennent principalement les engagements d'achat du Groupe en Slovaquie pour 135 millions d'euros.

Accords avec EDF : Dans le cadre de l'opération de décroisement réalisée le 25 juillet 2014, Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat portant sur l'intégralité des titres de Dalkia International, rebaptisée Veolia Energie International, exerçable en cas de prise de contrôle de cette société par un concurrent d'EDF. Réciproquement, EDF a accordé une option d'achat à Veolia Environnement sur Dalkia, exerçable dans l'hypothèse où celle-ci ferait l'objet d'une prise de contrôle par un concurrent de Veolia Environnement. Cette option d'achat n'est pas incluse dans le tableau ci-dessus. D'une durée de cinq ans, elle expire le 25 juillet 2019.

3.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus liés au périmètre s'élèvent à 252,4 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 290,0 millions d'euros au 31 décembre 2017. La variation des engagements reçus est principalement liée à l'extinction de la garantie de passif Chemours.

NOTE 4 INFORMATIONS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

Les segments opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par le Président-directeur général du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces segments et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources. Les informations présentées au principal décideur opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les segments présentés sont les suivants :

- **France,**
- **Europe hors France,**
- **Reste du monde,**
- **Activités mondiales,**
- **Autres,** comprenant essentiellement les différentes holdings du Groupe.

Des informations en quote-part sont également présentées pour les concessions chinoises, sous contrôle conjoint, dans le métier de l'Eau.

L'indicateur EBITDA intègre la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

							Co-entreprise Données en quote-part	
1er semestre 2018								
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Reste du monde	du	Activités mondiales	Autres	Total comptes consolidés	Concessions Chinoises
Chiffre d'affaires	2 655,9	4 516,6	3 191,8		2 185,2	15,0	12 564,5	336,9
EBITDA	373,5	746,1	445,0		105,7	2,5	1 672,8	72,6
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	32,2	426,1	256,6		22,2	-8,1	729,0	39,8
Investissements industriels nets de subventions	-150,7	-162,5	-205,5		-46,6	-10,5	-575,8	-41,0

							Co-entreprise Données en quote-part	
1er semestre 2017 retraité (1)								
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Reste du monde	du	Activités mondiales	Autres	Total comptes consolidés	Concessions Chinoises
Chiffre d'affaires	2 663,4	4 233,6	3 067,7		2 204,0	17,8	12 186,5	318,3
EBITDA	375,3	721,1	409,7		104,1	3,6	1 613,8	76,0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	-1,1	407,0	231,3		11,9	-15,0	634,1	42,4
Investissements industriels nets de subventions	-136,0	-142,8	-164,9		-40,5	-15,3	-499,5	-24,4

(1) Les retraitements sur l'exercice 2017 concernent le reclassement du Gabon en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 et l'impact de la première application d'IFRS 9.

Les éléments permettant de réconcilier l'indicateur EBITDA et la capacité d'autofinancement, au titre des premiers semestres 2018 et 2017, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>		1er semestre 2017 retraité (1)	1er semestre 2018
Capacité d'autofinancement	(A)	1 319,2	1 327,3
Dont capacité d'autofinancement financière	(B)	3,0	-10,8
Dont capacité d'autofinancement opérationnelle	(C)= (A)-(B)	1 316,2	1 338,1
Exclusion :	(D)		
Dépenses de renouvellement		130,3	135,0
Charges de restructuration*		58,9	99,5
Coûts d'acquisitions et frais de cessions sur titres		5,1	9,1
Autres		13,1	19,5
Intégration :	(E)		
Remboursement des actifs financiers opérationnels		90,2	71,6
EBITDA	(C)+(D)+(E)	1 613,8	1 672,8

(*) Les charges de restructuration du premier semestre 2018 et 2017 concernent principalement l'Eau France.

(1) Les retraitements sur l'exercice 2017 concernent le reclassement du Gabon en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 et l'impact de la première application d'IFRS 9.

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Eau	5 255,7	5 187,6
Déchets	4 378,4	4 687,9
Energie	2 552,4	2 689,0
Groupe	12 186,5	12 564,5

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel est présenté en note 4.

5.2 Résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Chiffre d'affaires	12 186,5	12 564,5
Coûts des ventes	-10 072,9	-10 447,4
dont :		
• Dépenses de renouvellement	-130,3	-135,0
Coûts commerciaux	-307,6	-297,6
Coûts généraux et administratifs	-1 094,3	-1 086,1
Autres produits et charges opérationnels	-125,7	-62,7
dont :		
• Pertes de valeur enregistrées sur goodwill de sociétés intégrées globalement	-	-0,1
• Pertes de valeur enregistrées sur les sociétés mises en équivalence	-	-
• Restructuration	-90,4	-41,8
• Frais de personnel – paiement en actions	-4,9	-6,2
• Autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes	-27,5	-12,1
• Coût d'acquisition de titres	-2,9	-2,5
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	586,0	670,7
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	48,1	58,3
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	634,1	729,0

Les coûts de restructuration au 30 juin 2018 sont notamment relatifs au projet de transformation de l'Eau France.

5.2.1 Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont donc rattachées à l'un des quatre segments opérationnels.

Pour mémoire, la participation du Groupe dans Transdev Group, qui ne se situait pas dans le prolongement des activités du Groupe au sens de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables du 4 avril 2013 - dans la mesure où le Groupe mettait en œuvre son désengagement des activités du transport - et qui était classée en « entreprise associée » au 31 décembre 2017 a été reclassée en « actif classé comme détenu en vue de la vente », comme décrit en note 3.2, au 30 juin 2018.

Co-entreprises

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2017 retraité	1er semestre 2018
Quote-part de résultat net des co-entreprises	35,2	30,1
Quote-part de résultat net des entreprises associées	12,9	28,2
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	48,1	58,3

Les co-entreprises décrites infra sont l'ensemble des co-entreprises:

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	Au 31 décembre 2017 retraité	30 juin 2018	Au 30 juin 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Concessions chinoises	1 351,1	1 349,0	23,9	21,7
Autres co-entreprises	155,0	162,8	11,3	8,4
TOTAL	1 506,1	1 511,8	35,2	30,1
<i>Impact au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)</i>			35,2	30,1
			Quote-part de résultat net des co-entreprises (a)	35,2
			<i>Pertes de valeurs comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (b)</i>	-

5.3 Besoin en fonds de roulement

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions/cessions d'immobilisations).

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours du premier semestre 2018 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Stocks et travaux en cours nets	721,6	753,0
Créances d'exploitation nettes	8 489,5	9 181,5
Dettes d'exploitation	10 118,0	10 099,3
BFR net	-906,9	-164,8

L'évolution du BFR intègre un effet de saisonnalité des activités du Groupe (voir note 1.1.3).

Dans l'évolution du BFR net de 742,1 millions d'euros, présentée ci-dessus, la part de la variation du BFR "opérationnel" est de 760,6 millions d'euros, celle du BFR "fiscal" inclus dans la ligne « Impôts versés » du tableau de flux de trésorerie est de -3,7 millions d'euros et celle du BFR "investissement" inclus dans la ligne « Investissements » du tableau de flux de trésorerie est de -14,8 millions d'euros.

Affacturation

Le Groupe a régulièrement recours à l'affacturation.

Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales du Groupe ont convenu de céder, sur une base renouvelable, des créances clients par subrogation conventionnelle ou cession de créances (type Dailly pour la France) sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'application des dispositions de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturation. Par ailleurs, les filiales cédantes restent dans certains cas mandataires de la facturation et du recouvrement des créances pour lesquelles elles sont rémunérées mais n'en conservent pas le contrôle.

Ainsi, sur le premier semestre 2018, un montant cumulé de 1 295,4 millions d'euros de créances a été cédé au titre de ces programmes, contre 1 148,2 millions d'euros sur le premier semestre 2017. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 30 juin 2018 est de 379,6 millions d'euros contre 498,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

5.4 Actifs financiers opérationnels non courants et courants

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours du premier semestre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Montant brut	1 498,5	1 482,3
Pertes de valeur	-81,7	-80,1
Actifs financiers opérationnels non courants	1 416,8	1 402,2
Montant brut	207,9	103,6
Pertes de valeur	-10,6	-9,9
Actifs financiers opérationnels courants	197,3	93,7
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	1 614,1	1 495,9

La variation des actifs financiers opérationnels au premier semestre 2018 s'élève à -118,2 millions d'euros et résulte principalement de la sortie du Gabon à hauteur de -104,3 millions d'euros (voir note 3.1.2).

5.5 Passifs du domaine concédé part non courante et courante

Les passifs financiers du domaine concédé résultent de l'application de l'interprétation IFRIC12 sur le traitement comptable des concessions et n'ont pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2018.

L'évolution de la valeur nette des passifs du domaine concédé pour la part non courante et courante au cours du premier semestre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin					
	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre	Au 30 juin	Au 31 décembre	Au 30 juin	Au 31 décembre	Au 30 juin
	2017 retraité	2018	2017 retraité	2018	2017 retraité	2018
France	68,4	65,8	10,3	11,2	78,7	77,0
Europe hors France	1 205,7	1 199,9	73,0	76,5	1 278,7	1 276,4
Reste du monde	7,1	6,2	2,4	15,8	9,5	22,0
Activités mondiales	-	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3
Autres	-	-	-	-	-	-
Passifs du domaine concédé	1 281,2	1 272,0	85,8	103,7	1 367,0	1 375,7

5.6 Engagements liés aux activités opérationnelles

5.6.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 30 juin 2018	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	7 941,9	8 101,1	4 347,3	2 120,4	1 633,4
Obligations d'achat	146,4	179,8	152,9	22,4	4,5
Total engagements liés aux activités opérationnelles	8 088,3	8 280,9	4 500,2	2 142,8	1 637,9

La variation des engagements donnés liés aux activités opérationnelles sur le premier semestre 2018 (+192,6 millions d'euros) s'explique principalement par les garanties données sur les contrats de traitement d'eau et déchets de Ringsend au Royaume-Uni (+32,6 millions d'euros), le contrat de Springvale en Australie (+34,1 millions d'euros), le contrat Arcelor à Fos (+25 millions d'euros) et l'activité de démantèlement de bateaux en Chine (+21,1 millions d'euros) et par l'effet de change (+59,2 millions d'euros).

En complément des engagements donnés chiffrés ci-dessus, Veolia a par ailleurs consenti des engagements non limités en montant se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, ainsi qu'à un contrat de construction et de traitement de déchets, à Hong Kong, dans les métiers Eau et Déchets.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Le total des engagements donnés au titre des activités construction de Veolia Water Technologies s'élève à 2 074,7 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 2 039,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le détail des engagements opérationnels donnés à l'égard des co-entreprises (à 100%) s'élève à 597,8 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 593,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il s'agit principalement de garanties de performances données à Al Wathba VB pour 404 millions d'euros et à Glen Water Holding pour 73,7 millions d'euros.

5.6.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils s'élèvent à 1 036,4 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 1 035,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le total des engagements reçus au titre des activités de Veolia Water Technologies s'élève à 518,2 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 518,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

6.1 Goodwills

6.1.1 Évolution des goodwills

Les goodwills se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Montant brut	6 016,1	6 149,6
Pertes de valeur cumulées	-1 100,4	-1 097,7
Montant net	4 915,7	5 051,9

La ventilation au 30 juin 2018 de la valeur nette comptable des goodwills, par segment opérationnel, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
France	1 227,5	1 229,1
Europe Hors France	2 210,4	2 217,0
Reste du monde	763,3	847,6
Activités mondiales	711,5	755,2
Autres	3,0	3,0
Total Goodwills	4 915,7	5 051,9

Les principales évolutions observées sur les goodwills du Groupe au cours du premier semestre 2018 résultent principalement des variations de périmètre de consolidation à hauteur de 163,1 millions d'euros dont 94,9 millions d'euros dans le Reste du monde, relatifs notamment à l'allocation provisoire du prix d'acquisition de Grupo Sala en Colombie, 34,9 millions d'euros dans les Activités mondiales, et 31,7 millions d'euros en Europe hors France, relatifs notamment à plusieurs acquisitions au Royaume Uni pour 21,2 millions d'euros.

Principaux goodwills par unités génératrices de trésorerie au 30 juin 2018

Les principaux goodwills en valeur nette comptable par unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'unités génératrices de trésorerie au sein d'un pays (montant supérieur à 200 millions d'euros) n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2017, en dehors de celui constaté lors de l'acquisition de Grupo Sala.

6.1.2 Tests de dépréciation

Les goodwills et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur annuels conformément au calendrier du Groupe.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 30 juin 2018, y compris sur les Unités Génératrices de Trésorerie considérées comme sensibles au 31 décembre 2017 (voir aussi note 7.1.2.2. des notes aux états financiers au 31 décembre 2017).

En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 30 juin 2018.

6.2 Actifs incorporels

6.2.1 Actifs incorporels du domaine concédé

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent comme suit, par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France	701,2	1 531,3	-833,5	697,8
Europe hors France	2 093,7	4 026,4	-1 993,0	2 033,4
Reste du monde	678,3	1 442,6	-731,4	711,2
Activités mondiales	2,1	23,2	-21,2	2,0
Autres	-	-	-	-
Actifs incorporels du domaine concédé	3 475,3	7 023,5	-3 579,1	3 444,4

L'évolution de la valeur nette comptable des actifs incorporels du domaine concédé pour -30,9 millions d'euros s'explique principalement par :

- des investissements pour +147,6 millions d'euros (dont 47,5 millions d'euros au sein du segment France, 25,6 millions d'euros au sein du segment Europe hors France et 74,4 millions d'euros au sein du segment Reste du monde) ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -179,1 millions d'euros.

6.2.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée nets	12,2	40,2
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	3 330,4	3 417,1
Amortissements et pertes de valeur	-2 325,5	-2 407,4
Actifs incorporels à durée de vie définie nets	1 004,9	1 009,7
Autres Actifs incorporels nets	1 017,1	1 049,9

Les autres actifs incorporels n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2017.

6.3 Actifs corporels

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours du premier semestre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Actifs corporels bruts	18 229,4	18 468,8
Amortissements et pertes de valeur	-10 935,0	-11 213,5
Actifs corporels nets	7 294,4	7 255,3

La variation des actifs corporels de -39,1 millions d'euros comprend notamment les éléments suivants :

- des investissements pour 401,7 millions d'euros (dont 132,9 millions d'euros en Europe hors France, et 152,4 millions d'euros dans le Reste du monde) ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeurs pour -477,4 millions d'euros ;
- des effets de change pour -65,5 millions d'euros (dont -84,1 millions d'euros en Europe hors France et +19,6 millions d'euros dans le Reste du monde), correspondant principalement à l'évolution du dollar américain pour +30,7 millions d'euros, du zloty polonais pour -61,7 millions d'euros, du forint hongrois pour -10,7 millions d'euros et de la couronne tchèque pour -9,4 millions d'euros.

Les actifs corporels se détaillent comme suit par nature d'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	637,2	1 379,8	-735,2	644,6
Constructions	1 237,1	2 962,5	-1 745,5	1 217,0
Installations techniques, matériel et outillage	3 877,1	9 623,4	-5 802,4	3 821,0
Matériel roulant et autre matériel de transport	583,5	2 055,2	-1 476,1	579,1
Autres immobilisations corporelles	331,1	1 758,2	-1 425,1	333,1
Immobilisations corporelles en cours	628,4	689,7	-29,2	660,5
Actifs corporels	7 294,4	18 468,8	-11 213,5	7 255,3

7.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- Les dettes financières décrites en note 7.1.1 ;
- Les « actifs financiers courants et non courants » décrits en note 7.1.2 ;
- La trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en note 7.1.3 ;
- Les instruments dérivés décrits en note 7.2.2.

7.1.1 Dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes au cours du premier semestre 2018 est la suivante :

	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
<i>(en millions d'euros)</i>						
Emprunts obligataires	8 893,3	8 425,4	489,5	478,4	9 382,8	8 903,8
• dont < 1 an	-	-	489,5	478,4	489,5	478,4
• dont 2-3 ans	1 591,0	2 432,8	-	-	1 591,0	2 432,8
• dont 4-5 ans	2 673,1	1 348,8	-	-	2 673,1	1 348,8
• dont > 5 ans	4 629,2	4 643,8	-	-	4 629,2	4 643,8
Autres dettes financières	564,1	579,9	4 117,5	4 151,7	4 681,6	4 731,6
• dont < 1 an	-	-	4 117,5	4 151,7	4 117,5	4 151,7
• dont 2-3 ans	257,1	245,4	-	-	257,1	245,4
• dont 4-5 ans	121,0	158,6	-	-	121,0	158,6
• dont > 5 ans	186,0	175,9	-	-	186,0	175,9
Total dettes financières courantes et non courantes	9 457,4	9 005,3	4 607,0	4 630,1	14 064,4	13 635,4

7.1.1.1 Emprunts obligataires non courants et courants

Ventilation des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires non courants sont constitués principalement des émissions publiques pour 7 507,8 millions d'euros au 30 juin 2018 dont 372,2 millions d'euros équivalents sur le marché américain, de l'émission de l'obligation à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour 698,5 millions d'euros et de l'émission de l'obligation sur le marché domestique chinois (« Panda bond ») pour 129,3 millions d'euros équivalents.

La part des emprunts obligataires reclassée en courant sur le premier semestre 2018 s'élève à 475 millions d'euros et concerne principalement la souche obligataire euro de maturité avril 2019 pour 470,2 millions d'euros.

Evolution des emprunts obligataires

L'évolution des emprunts obligataires sur le semestre résulte principalement de remboursements pour -486,1 millions d'euros et d'effets de change pour +13,7 millions d'euros.

Pour mémoire, le 20 mars 2017, Veolia Environnement avait émis un emprunt obligataire de 1,3 milliard d'euros qui se décomposait en deux tranches d'un montant de 650 millions d'euros chacune, la première à échéance mars 2022 (5 ans) portant un coupon de 0,672% et la seconde à échéance novembre 2026 (environ 10 ans) portant un coupon de 1,496%. Elles ont été émises au pair.

7.1.1.2 Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dettes de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dettes des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société considère que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2018.

7.1.2 Actifs financiers non courants et courants

Les autres actifs financiers courants et non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Montant brut	402,7	391,4	261,9	307,8	664,6	699,2
Pertes de valeur	-69,7	-71,9	-32,9	-32,7	-102,6	-104,6
Actifs financiers nets relatifs à des prêts et créances	333,0	319,5	229,0	275,1	562,0	594,6
Autres actifs financiers	11,2	13,1	5,1	1,9	16,3	15,0
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	4,4	6,1	170,5	354,9	174,9	361,0
Total autres actifs financiers nets	348,6	338,7	404,6	631,9	753,2	970,6

Au 30 juin 2018, les principaux actifs financiers non courants et courants en prêts et créances comprennent notamment les prêts accordés à des co-entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 151,5 millions d'euros, contre 117,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Ces prêts concernent principalement les concessions chinoises pour 97,0 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 65,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2018, les actifs liquides et actifs financiers liés au financement sont détenus essentiellement par Veolia Environnement et sont principalement constitués pour 350 millions d'euros de placements de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

7.1.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie passive au cours du premier semestre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Disponibilités	872,8	836,3
Équivalents de trésorerie	5 391,1	2 093,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 263,9	2 929,4
Trésorerie passive	208,9	261,4
Trésorerie nette	6 055,0	2 668,0

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 929,4 millions d'euros, dont 326,0 millions d'euros « soumis à restriction » au 30 juin 2018.

La baisse de la trésorerie sur le semestre reflète principalement le remboursement, à son échéance, le 28 mai 2018, de la souche obligataire euro pour un montant nominal de 472 millions d'euros, le remboursement des titres super subordonnés à durée indéterminée (hybride) en euros et en livre sterling émis le 23 janvier 2013, pour 1 452,1 millions d'euros, la variation du BFR opérationnel pour -789,8 millions d'euros, les placements en actifs liquides pour -185,8 millions d'euros non classés comptablement en trésorerie et le versement des dividendes pour -550,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2018, les disponibilités sont détenues par la France à hauteur de 20,4 millions d'euros, l'Europe hors France à hauteur de 265,8 millions d'euros, les Activités mondiales à hauteur de 180,3 millions d'euros, le segment Autres à hauteur de 154,2 millions d'euros (dont Veolia Environnement à hauteur de 62,5 millions d'euros).

Les placements des excédents de trésorerie, non remontés au niveau de Veolia Environnement, sont gérés dans le cadre des procédures définies par le Groupe.

Au 30 juin 2018, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement à hauteur de 1 958,4 millions d'euros dont des OPCVM monétaires pour 1 007,2 millions d'euros, et des dépôts à terme pour 950,1 millions d'euros.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

7.2 Juste valeur des actifs et passifs financiers

7.2.1 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

La première application de la norme IFRS 9 n'a pas modifié les modalités d'évaluation des principaux actifs et passifs financiers du Groupe. Par ailleurs, les écarts entre les justes valeurs et les valeurs comptables de ces principales catégories d'actifs et de passifs financiers n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2017.

7.2.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2018, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 30 juin 2018, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 131,1 millions d'euros et au passif pour un montant de 164,8 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

7.3 Produits et charges financiers

7.3.1 Coût de l'endettement financier

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non, comptablement, de couverture.

Les produits de l'endettement financier s'élèvent à 12,4 millions d'euros. Les charges, quant à elles, s'élèvent à -211,9 millions d'euros au 30 juin 2018.

Le coût de l'endettement financier figurant au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier des activités poursuivies ci-dessus et celui des activités non poursuivies.

Le poste « Intérêts versés » au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier net des activités poursuivies et non poursuivies sur le premier semestre 2018, ajusté des intérêts courus pour -25,3 millions d'euros et des variations de juste valeur des dérivés de couverture pour +6,9 millions d'euros sur le premier semestre 2018.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Charges sur l'endettement	-178,0	-172,8
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)*	6,6	5,9
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-38,9	-32,6
Coût de l'endettement financier	-210,3	-199,5

(*) Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » provient principalement au 30 juin 2018 des éléments suivants :

- des produits d'intérêts nets sur les relations de couverture (juste valeur et flux de trésorerie) pour 5,9 millions d'euros ;
- les résultats sur instruments dérivés non éligibles au traitement de couverture pour -39,5 millions d'euros principalement sur des instruments dérivés de change.

7.3.2 Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières, hors ceux reconnus au titre d'IFRIC 4 et IFRIC 12, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les plus ou moins-values de cession financières nettes de frais de cession, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2017 retraité	Au 30 juin 2018
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	1,4	5,7
Plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession	4,5	18,8
Résultats sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	2,3	1,6
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	0,1	-0,1
Désactualisation des provisions	-19,4	-12,1
Résultat de change	-7,8	-3,0
Intérêts sur actifs opérationnels	-44,5	-45,5
Autres	-5,8	-11,6
Autres revenus et charges financiers	-69,2	-46,2

⁽¹⁾ Dont dividendes reçus pour 1,6 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 2,2 millions d'euros au 30 juin 2017

Au cours du premier semestre 2018, les plus ou moins-values de cessions financières concernent principalement les impacts de la cession des activités de nettoyage industriel aux Etats-Unis ainsi que la mise à juste valeur d'actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, en Europe hors France.

7.4 Engagements liés aux activités de financement

7.4.1 Engagements donnés liés aux activités de financement

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités de financement est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017	Au 30 juin 2018	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lettres de crédit	29,0	34,0	24,6	7,3	2,1
Garantie d'une dette	20,0	21,5	7,3	0,5	13,7
Autres engagements donnés liés au financement	69,7	54,8	36,2	17,2	1,4
Total engagements donnés liés au financement	118,7	110,3	68,1	25,0	17,2

7.4.2 Engagements reçus liés aux activités de financement

Ils s'élèvent à 119,1 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 116,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

7.4.3 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 30 juin 2018, le Groupe a consenti 145 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, dont 98,8 millions d'euros en garanties de dettes financières de ses co-entreprises.

8.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

8.1.1 Capital

Le capital est entièrement libéré.

8.1.1.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe n'est intervenue lors du premier semestre 2018.

8.1.1.2 Nombre d'actions émises et valeur nominale

Il est de 563 364 823 actions au 30 juin 2018, sans changement par rapport au 31 décembre 2017. La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

8.1.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

Au 30 juin 2018, le nombre total d'actions détenues par Veolia est de 12 677 931, représentant 2,25% du capital de la Société. Au 31 décembre 2017, il était de 13 704 835, représentant 2,43% du capital de la Société.

8.1.3 Affectation du résultat et dividendes

L'Assemblée Générale du 19 avril 2018 a fixé le dividende en numéraire à 0,84 euro par action au titre de l'exercice 2017. Ce dividende est détaché de l'action le 14 mai 2018 et mis en paiement à compter du 16 mai 2018, pour un montant total de 462,6 millions d'euros.

En 2017, un dividende de 439,7 millions d'euros a été distribué par Veolia Environnement et prélevé sur le résultat de l'exercice 2016.

8.1.4 Écarts de conversion

Au 30 juin 2018, le montant cumulé des écarts de conversion est de -18,4 millions d'euros (en part du Groupe).

La variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du renminbi chinois (+12,2 millions d'euros), du dollar américain (+15,5 millions d'euros), du dollar de Hong Kong (-14,2 millions d'euros) et du zloty polonais (-24,1 millions d'euros).

Au 31 décembre 2017, le montant cumulé des écarts de conversion était de 28,6 millions d'euros (en part du Groupe).

La variation des écarts de conversion reflétait principalement l'évolution du renminbi chinois (-118,8 millions d'euros), du dollar américain (-134,2 millions d'euros), du dollar de Hong Kong (+96,4 millions d'euros).

8.1.5 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, à -56,4 millions d'euros au 30 juin 2018, contre -56,3 millions d'euros au 31 décembre 2017, sans évolution significative au cours du semestre.

8.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur le premier semestre 2018 s'explique principalement par le résultat de la période, compensé par les variations de périmètre les distributions de dividendes de filiales et les écarts de conversion.

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 87,3 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 78,1 millions d'euros au 30 juin 2017 retraité.

Au premier semestre 2018, elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans les segments Europe hors France (49,1 millions d'euros), et Reste du monde (34,8 millions d'euros).

8.3 Titres super-subordonnés et obligations convertibles OCEANE

8.3.1 Titres super subordonnés

En janvier 2013, Veolia Environnement avait réalisé une émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée en euros et sterlings remboursable à partir d'avril 2018.

Conformément à la norme IAS 32.11 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon, sauf en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou de rachat de ses propres instruments), cet instrument était comptabilisé en capitaux propres.

Le remboursement est intervenu le 16 avril 2018, sans impact sur le résultat du premier semestre 2018.

Le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super-subordonnés s'élève à -66,4 millions d'euros pour le premier semestre 2018 contre -67,8 millions d'euros pour l'exercice 2017.

8.3.2 Obligations convertibles OCEANE

Le 8 mars 2016, Veolia Environnement a émis des obligations convertibles de type OCEANE.

L'opération décrite en Note 7.1.1.1. se comptabilise pour la part correspondant à l'option de conversion, dont le règlement est prévu uniquement en actions, en capitaux propres. Cette composante s'élève à 17,6 millions d'euros au 30 juin 2018.

8.4 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

En application de la norme IAS 33.9 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Au 30 juin 2018, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 574 478 311 dilué et 550 686 892 non dilué. Les instruments dilutifs pris en compte dans le calcul du résultat par action sur le premier semestre 2018 sont principalement relatifs aux obligations convertibles OCEANE émises le 8 mars 2016.

NOTE 9 PROVISIONS

L'évolution des provisions non courantes et courantes au cours du premier semestre 2018 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017	Au 30 juin 2018
Provisions hors engagements sociaux	1 775,3	1 600,7
Provisions pour engagements sociaux	743,3	723,1
TOTAL PROVISIONS	2 518,6	2 323,8
PROVISIONS NON COURANTES	1 941,6	1 796,4
PROVISIONS COURANTES	577,0	527,4

Le total des provisions, prises dans leur globalité, baisse de -194,8 millions d'euros sur le premier semestre 2018.

Les provisions hors engagements sociaux comprennent notamment, au 30 juin 2018, les provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture (remise en état, démantèlement) pour 644,8 millions d'euros, comptabilisées en France dans les activités de recyclage et valorisation de déchets pour 233,6 millions d'euros et en Europe hors France pour 203,2 millions d'euros.

La variation des provisions hors engagements sociaux s'explique principalement par l'arrêt des activités du Groupe au Gabon (voir note 3.1.2) pour -99,1 millions d'euros.

10.1 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2017 retraité	1er semestre 2018
Charge/produit fiscal(e) courant(e)	-116,1	-124,9
France	-9,5	-5,4
Autres pays	-106,6	-119,5
Charge/produit fiscal(e) différé(e)	10,0	0,9
France	-8,0	2,3
Autres pays	18,0	-1,4
Total de la charge fiscale	-106,1	-124,0

La charge fiscale figurant au tableau des flux de trésorerie correspond à la charge fiscale des activités poursuivies ci-dessus et celle des activités non poursuivies.

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement (convention d'une durée de cinq ans, renouvelée en 2016). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

Le taux d'imposition du Groupe se détaille de la façon suivante :

	1er semestre 2017 retraité	1er semestre 2018
Résultat net des activités poursuivies (a)	262,0	359,3
Résultat des entreprises associées (b)	12,9	28,2
Résultat des co-entreprises (c)	35,2	30,1
Quote-part dans les résultats nets des autres entités mises en équivalence (d)	13,5	-
Impôts sur le résultat (e)	-106,1	-124,0
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts (f) = (a)-(b)-(c)-(d)-(e)	306,5	425,0
Taux d'imposition apparent -(e)/(f)	34,6%	29,2%

10.2 Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Les redressements, ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de la norme IAS 37.

L'administration fiscale a mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. A ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers l'administration fiscale d'un montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Il n'y a pas eu de nouveaux événements significatifs depuis le dernier document de référence.

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2018, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrages sont décrits ci-après :

Amérique du Nord

Etats-Unis – Eau – Flint

En avril 2014, pour des raisons d'économies, le gestionnaire d'urgence (« Emergency Manager ») en charge de la ville de Flint dans le Michigan (« Flint ») a ordonné de cesser de s'approvisionner en eau auprès de Détroit, en traitant et distribuant l'eau de la rivière Flint à ses habitants.

Peu après, ces derniers ont commencé à se plaindre de l'apparence, de l'odeur et du goût de l'eau distribuée. Entre août et décembre 2014, Flint a fait face à des problèmes de qualité de l'eau caractérisant des violations de la réglementation nationale régissant l'eau potable, en excédant notamment la limite de qualité autorisée de « Total Trihalomethanes - TTHM » (des sous-produits de désinfection).

En février 2015, Flint a confié à une filiale américaine de la Société, Veolia Water North America Operating Services (« VWNAOS ») la réalisation d'une étude sur les effets résiduels du processus de chloration (TTHM), de coloration, de goût et d'odeur de l'eau. Le périmètre d'intervention de cette étude ponctuelle (facturée 40.000 \$), d'une durée d'environ quatre semaines, ne comprenait pas de tests sur le plomb ou le cuivre.

Le 18 février 2015, VWNAOS a rédigé un rapport intermédiaire qui indiquait que l'eau potable était saine dans la mesure où elle « respectait les normes étatiques et fédérales et les essais requis ». Le même jour, au cours d'une réunion organisée par le comité des travaux publics du conseil municipal de Flint et relative au rapport intermédiaire, des employés de VWNAOS portaient à la connaissance du public les résultats de ce dernier. Flint avait préalablement informé VWNAOS qu'elle (et non pas VWNAOS) conduirait des tests sur le plomb.

Le 12 mars 2015, le rapport final de VWNAOS était adressé à Flint, puis rendu public. Dans son rapport, VWNAOS faisait un certain nombre de recommandations pour assurer la conformité des niveaux de TTHM à la réglementation et améliorer la qualité de l'eau relative à l'odeur et à la couleur. Il semble que les autorités locales aient ignoré la plupart de ces recommandations.

Le 24 juin 2015, l'agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement a rédigé un mémorandum qui résumait l'information disponible sur les activités conduites par Flint et plusieurs agences gouvernementales en réponse aux niveaux élevés en plomb dans l'eau potable signalés par un résident de Flint.

Le 21 octobre 2015, le bureau du gouverneur du Michigan a mandaté un groupe de travail consultatif composé d'experts dans plusieurs disciplines (« Flint Water Advisory Task Force ») chargé de mener une étude indépendante sur la crise de l'eau potable à Flint, caractérisée notamment par une contamination au plomb.

Le 21 mars 2016, leur rapport final, réalisé au terme de nombreux entretiens individuels et l'examen de multiples documents, était rédigé. Ce rapport conclut que la responsabilité de la crise de l'eau à Flint incombe largement à plusieurs entités gouvernementales du Michigan ainsi qu'à Flint. Le département de la qualité environnementale du Michigan et Flint n'ont notamment pas exigé ni mis en œuvre de contrôle de corrosion lors du changement de source d'approvisionnement et ce, contrairement à ce qui est requis par le régime fédéral applicable au plomb et au cuivre contenus dans l'eau potable. Quinze employés municipaux et fédéraux, actuels ou anciens, font l'objet de poursuites pénales en raison de leur mauvaise gestion des questions de plomb.

Actions individuelles et actions de groupe

Depuis février 2016, de nombreuses poursuites individuelles et actions de groupe (« class-actions ») ont été enregistrées auprès des tribunaux du Michigan et des juridictions fédérales par des habitants de Flint contre plusieurs défendeurs dont l'Etat du Michigan, le département de la qualité environnementale du Michigan et les filiales américaines de la Société, Veolia North America (« VNA ») et VWNAOS. Les habitants de Flint allèguent des dommages corporels et matériels suite à une exposition aux toxines, y compris au plomb, contenues dans l'eau de la rivière Flint et reprochent une négligence professionnelle et une fraude.

La Société a elle-même été précédemment citée dans une douzaine d'actions de groupe et des centaines d'actions individuelles. Dans plusieurs actions de groupe, la Société a signé un accord procédural avec les plaignants visant à l'écarter de ces actions, sans pour autant que les plaignants perdent leurs droits, le délai de prescription étant suspendu (« tolling agreement »). Dans les actions de groupe restantes, le délai de notification à la Société a expiré. Aujourd'hui, la Société n'est donc partie défenderesse à aucune action de groupe.

Concernant les actions individuelles (au niveau étatique et fédéral), les plaignants ont, à la demande des juges, remplacé leurs réclamations antérieures par des « short form complaints ». La Société a été nommée dans trois « short form complaints » présentées devant la cour fédérale et dans quatre « short form complaints » présentées devant la cour étatique. Aucune de ces « short form complaints » n'a, à ce jour, été notifiée dans les délais à la Société et le délai de notification a expiré. Par conséquent, aucune action individuelle contre la Société n'est actuellement en cours.

En janvier 2018, une procédure de médiation a été ouverte par décision du juge en charge des procédures fédérales. Les médiateurs ont requis la présence de l'ensemble des parties aux procédures fédérales, ce qui inclut les filiales américaines de la Société, mais pas la Société elle-même.

Action civile du Procureur du Michigan

Le 22 juin 2016, le procureur du Michigan (Etats-Unis) a engagé une action civile à l'encontre de plusieurs sociétés, parmi lesquelles VVNAOS et la Société elle-même, pour leur rôle supposé dans la crise de l'eau à Flint. Après s'être désisté de cette action initiale, il a déposé, le 16 août 2016, une nouvelle assignation en matière civile. Entre autres allégations, il se réfère au rapport intermédiaire de VVNAOS. Pour le procureur, les actes et omissions allégués de ces sociétés constituent une négligence professionnelle et une fraude.

A la suite du dépôt de cette nouvelle assignation, le procureur a consenti à ne pas poursuivre la Société, sans pour autant renoncer à ses droits ; cet accord a été acté le 12 septembre 2016 devant le tribunal. A ce jour, la Société n'est donc pas partie à l'action du procureur ; cette dernière est dirigée contre les filiales de la Société et poursuit son cours.

Le Groupe conteste vigoureusement le bien-fondé de l'ensemble de ces procédures.

Ces réclamations ont fait l'objet de déclarations aux assureurs. Ces derniers ont réservé leurs droits concernant la garantie dont bénéficient la Société et ses filiales américaines.

Europe Centrale et Orientale

Roumanie

En 2000, Apa Nova Bucuresti (ANB), filiale roumaine à 74% de Veolia Eau, a signé avec la municipalité de Bucarest, un contrat de concession des services de distribution d'eau et d'assainissement pour 25 ans.

Fin juillet 2015, la Division Nationale Anticorruption de Ploiesti (DNA) a ouvert une enquête portant sur des faits de trafic d'influence, mettant en cause plusieurs personnes, et notamment plusieurs filiales roumaines de la Société.

ANB et certains de ses ex-dirigeants sont soupçonnés d'avoir, entre 2008 et 2015, acheté l'influence de trois personnes physiques pour obtenir des décisions favorables des collectivités publiques de Bucarest, conduisant à d'importantes augmentations des tarifs de l'eau. En contrepartie, ANB aurait versé des rémunérations significatives à des sociétés contrôlées par ces trois personnes ou des personnes liées, sans que ces paiements ne soient proportionnés aux prestations accomplies, voire sans que ces prestations ne soient réelles.

Depuis août 2015, ANB ainsi que d'autres filiales de la Société ayant des activités dans l'eau et dans l'énergie en Roumanie, ont communiqué à la DNA, à sa demande, de nombreux documents.

Au cours du mois d'octobre 2015, trois ex-dirigeants d'ANB ont été interrogés par la DNA, puis placés sous le statut d'« *inculpat* » et sous contrôle judiciaire.

Le 30 octobre 2015, ANB a été placée sous le même statut, au titre des infractions de corruption, achat d'influence, violation de la vie privée, évasion fiscale et blanchiment.

L'enquête se poursuit et jusqu'à présent, l'affaire n'a pas été renvoyée devant un tribunal.

ANB coopère avec la DNA. A ce stade, elle n'a bénéficié que d'un accès partiel au dossier pénal.

La Securities and Exchange Commission (SEC) et le Department of Justice (DOJ) mènent actuellement une enquête portant sur d'éventuelles violations des lois fédérales américaines, en lien avec les faits objets de l'enquête de la DNA.

Dans le cadre de l'enquête conduite par la SEC, il a été demandé à la Société de transmettre, sur une base volontaire, des documents et informations en lien avec ces faits. Les mêmes demandes ont été adressées à la Société par l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui a également ouvert une enquête, à la requête de la SEC dans le cadre de la coopération internationale.

La Société coopère pleinement avec les autorités et, en particulier, transmet les informations demandées, dans le respect des lois applicables.

En 2017, le Parquet National Financier a confirmé l'ouverture d'une enquête préliminaire.

Début 2018, une perquisition a eu lieu dans les locaux de la Société à Aubervilliers et des auditions de témoins ont été réalisées.

Lituanie - Energie

Entre 2000 et 2003, les filiales lituaniennes du Groupe, UAB Vilniaus Energija (« UVE ») et UAB Litesko (« Litesko ») ont signé plusieurs contrats avec des municipalités lituaniennes, dont le plus important avec la municipalité de Vilnius (« Vilnius ») en 2002, pour louer, exploiter et moderniser l'infrastructure de production et de distribution de chaleur et d'électricité. Le Groupe a ainsi réalisé des investissements importants au fil des années dont il attend une prise en compte des coûts et un retour sur investissement.

Le gouvernement a publiquement, à de nombreuses reprises, accusé le Groupe d'être responsable d'un tarif élevé de chaleur, en conduisant une campagne de harcèlement à son encontre.

Diverses actions ont ainsi été entreprises par les autorités et entités publiques visant les filiales lituaniennes du Groupe.

Actions destinées à transférer les coûts de chaleur des consommateurs vers UVE:

- Avec l'approbation de Vilnius, UVE a investi dans l'installation de sous-stations individuelles d'échange de chaleur. En septembre 2011, la loi sur le secteur de la chaleur a été amendée pour transférer la propriété des sous-stations aux propriétaires d'appartements, sans compensation aux investisseurs. Bien que les tribunaux et la commission nationale pour le contrôle de l'énergie et des prix (la « Commission Nationale ») aient reconnu un droit à compensation d'UVE, ils se sont toutefois déclarés incompétents pour imposer l'exercice d'un tel droit. Le 20 septembre 2017, UVE a déposé un recours devant la cour suprême administrative. L'audience n'a pas encore été fixée. A ce jour, UVE n'a toujours pas reçu de compensation.
- En 2008 et 2009, UVE a proposé respectivement à Vilnius et à la Commission Nationale d'investir dans un condenseur de fumée. Ces dernières ont refusé d'approuver cet investissement. UVE a donc, conformément à la réglementation applicable, investi à titre privé. Cependant, en octobre 2014, la Commission Nationale a unilatéralement réduit les tarifs de chaleur d'UVE pour capturer les économies réalisées grâce à ce condenseur et ce, en l'absence de base légale. Le 13 octobre 2015, le tribunal administratif a rejeté la réclamation d'UVE contre cette décision. Le 27 octobre 2015, UVE a interjeté appel devant la cour suprême administrative, qui l'a rejeté le 2 novembre 2016. En mars 2016, la Commission Nationale a approuvé la réduction des tarifs de chaleur d'UVE, décidée par Vilnius en septembre 2015, suite au nouveau calcul de l'effet économique du condenseur de fumée. Le 23 octobre 2015, UVE avait initié un recours devant le tribunal administratif contre la décision de Vilnius. Le 11 avril 2016, UVE a également initié un recours devant ce même tribunal contre la décision de la Commission Nationale. Les deux recours ont été joints par le tribunal qui les a finalement rejetés le 17 octobre 2016. UVE a fait appel devant la cour suprême administrative. Aucune date d'audience n'a encore été fixée.
- Le 11 décembre 2015, le tribunal régional administratif de Vilnius a annulé les tarifs de chaleur que la Commission Nationale avait établis pour UVE pour une période de cinq ans (2011-2015), en invitant la Commission Nationale à réduire les tarifs rétroactivement. UVE a interjeté appel le 28 décembre 2015 devant la cour suprême administrative ; cet appel est suspensif. Le 24 janvier 2017, la cour suprême administrative a confirmé la décision du tribunal régional administratif, qui devient effective à compter du même jour. UVE a déposé une requête en révision qui a été rejetée par une décision de la cour suprême administrative du 16 juin 2017. Le 27 avril 2018, la Commission Nationale a annoncé un nouveau tarif de base de chaleur revu à la baisse pour UVE sur la période 2011-2016. Le 28 mai 2018, UVE a déposé un recours contre la décision de la Commission Nationale devant le tribunal administratif de Vilnius.

Action destinée à rendre les usines de cogénération du Groupe non viables économiquement :

Le contrat de Vilnius oblige UVE à exploiter des usines de cogénération (produisant à la fois de la chaleur et de l'électricité) et à produire de l'électricité à la vente. Le gouvernement établissait un quota annuel d'achat d'électricité par la société publique nationale d'électricité (Lesto) à un prix spécifique, assurant une demande suffisante d'électricité générée par les usines de cogénération.

Le gouvernement a décidé de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2016, le système des quotas d'achat d'électricité. Sans ces quotas, la plus importante des usines de cogénération exploitée par UVE VE-3 n'est plus viable économiquement. En conséquence, UVE a notifié à la société municipale du réseau de chaleur, contrôlée par Vilnius, Vilniaus Silumos Tinklai (« VST »), l'arrêt de l'exploitation de VE-3 au 1^{er} janvier 2016 et sa restitution.

VST a notifié son refus de reprise de VE-3, ce qui a obligé UVE à supporter les coûts socio-économiques consécutifs à l'élimination des quotas jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 29 mars 2017.

Actions destinées à sanctionner le Groupe à raison des augmentations tarifaires de chaleur

- Autorité de la concurrence

(i) UVE

Le 18 janvier 2011, UVE a signé avec la société Bionovus un contrat de fourniture de biocarburants d'une durée de 5 ans (le « Contrat »), afin d'alimenter les réseaux de chaleur de Vilnius qu'elle gère. Le 25 février 2013, l'autorité de la concurrence de la République de Lituanie (« l'Autorité ») a ouvert une enquête sur la conformité des activités des acteurs économiques de production et de distribution de biocarburants au droit de la concurrence lituanien.

Le 2 décembre 2015, l'Autorité a infligé une amende de 19 millions d'euros à UVE pour restriction de concurrence en raison du Contrat. UVE conteste cette décision aux motifs notamment que (i) les approvisionnements en question ont fait l'objet d'une mise en concurrence via des appels d'offres et conformément aux lois applicables, (ii) le marché pertinent du biocarburant retenu par l'Autorité pour son enquête est injustifié et (iii) cette amende est disproportionnée puisque établie sur l'ensemble des ventes de chaleur d'UVE alors que seulement 15% de ces ventes sont générées grâce aux biocarburants.

Le 22 décembre 2015, UVE a initié un recours contre cette décision devant le tribunal administratif de Vilnius, ce qui a suspendu le paiement le temps de la procédure. Le 18 octobre 2016, le tribunal administratif a réduit l'amende à 17.1 millions d'euros, sans modifier le reste de la décision de l'Autorité. Le 17 novembre 2016, UVE a fait appel devant la cour suprême administrative. Le 13 juin 2018, la cour suprême administrative a infirmé le jugement de première instance, annulé la décision de l'Autorité, et renvoyé le dossier devant cette dernière.

(ii) Litesko

Un contrat de 15 ans a été conclu, le 2 août 2001, entre Litesko, la municipalité d'Alytus (« Alytus ») et sa société municipale, Alytus Silumos Tinklai (« AST ») pour exploiter et moderniser l'infrastructure de chaleur d'Alytus. En juin 2005, une extension de 10 ans a été convenue (jusqu'en 2026) en contrepartie d'un engagement de Litesko d'investir. En décembre 2007, Alytus a demandé un investissement complémentaire : une nouvelle usine de biocarburant. En contrepartie, Alytus a accepté que Litesko reste propriétaire de l'usine à l'expiration du contrat en 2026.

Le 9 septembre 2015, l'Autorité a conclu qu'Alytus avait enfreint la loi sur la concurrence en prolongeant le contrat et en acceptant que Litesko reste propriétaire de l'usine de biocarburant, puis elle a enjoint Alytus à revenir sur les engagements pris en 2005 et 2007. Alytus n'a pas exercé de recours contre cette décision. Le 29 septembre 2015, Litesko a initié un recours contre la décision de l'Autorité devant le tribunal administratif de Vilnius, qui l'a rejeté le 29 février 2016. Litesko a fait appel le 14 mars 2016 devant la cour suprême administrative, avec effet suspensif. Le 14 juillet 2017, la cour suprême administrative a rejeté le recours de Litesko.

Le 17 août 2016, Alytus a initié un recours devant le tribunal civil de Kaunas afin de demander le transfert des installations de chauffage d'AST. Alytus a également sollicité une indemnisation à hauteur de 8,3 millions d'euros liée au calcul du prix de chaleur (augmentée par la suite à 11,7 millions d'euros) et de 5,9 millions d'euros au titre d'investissements prétendument non réalisés dans le système de chaleur d'Alytus. Le 29 août 2017, Litesko a déposé une demande reconventionnelle de 8,4 millions d'euros, dont environ 7 millions d'euros au titre des investissements supplémentaires réalisés. Le 12 juin 2018, le tribunal a (i) ordonné le transfert des installations de chauffage à AST, (ii) décidé que Litesko restait propriétaire de l'usine de biocarburant et (iii) rejeté les demandes indemnitaires des parties. Le 12 juillet 2018, Litesko a fait appel de cette décision. Cet appel a un effet suspensif.

▪ Commission Nationale

(a) UVE

Suite à une inspection commencée en août 2015 par la Commission Nationale afin d'évaluer la validité des coûts et recettes liés aux activités régulées d'UVE pour la période 2012-2014, ladite Commission a remis à UVE, le 18 août 2016, un projet de rapport dans lequel elle conclut à la perception par UVE d'un revenu injustifié d'environ 24,8 millions d'euros sur cette période. UVE conteste la position de la Commission Nationale et a soumis à cette dernière, le 7 septembre 2016, ses arguments contre le projet. Le 22 septembre 2016, la Commission Nationale a déclaré dans son rapport définitif qu'UVE avait perçu des revenus injustifiés de 24,3 millions d'euros. Le 26 octobre 2016, UVE a initié un recours devant le tribunal administratif. Le 21 février 2018, le tribunal administratif a rejeté le recours d'UVE contre le rapport de la Commission Nationale. Le 21 mars 2018, UVE a interjeté appel devant la cour suprême administrative.

Par décision du 30 octobre 2015, la Commission Nationale a reproché à UVE de ne pas s'être conformée à ses demandes de communication d'informations et documents durant la phase d'inspection. En conséquence, la Commission Nationale a infligé à UVE, le 22 décembre 2015, une amende de 600.000 euros. Le 20 janvier 2016, UVE a exercé un recours devant le tribunal administratif. Le 8 mai 2018, le tribunal administratif a confirmé la décision de la Commission Nationale mais a réduit le montant de l'amende à 181.887 euros. Le 8 juin 2018, UVE et la Commission Nationale ont interjeté appel devant la cour suprême administrative.

Par ailleurs, le 14 octobre 2016, sur la base des résultats de son rapport définitif, la Commission Nationale a décidé de réduire de 23% le nouveau prix de base de chaleur pour UVE. Le 14 novembre 2016, UVE a fait appel devant le tribunal administratif. Le 26 juin 2017, ce dernier a décidé de suspendre l'instance, jusqu'à que soit rendue une décision finale sur la réclamation susvisée d'UVE relative au rapport définitif de la Commission Nationale.

Le 6 février 2017, toujours sur la base des résultats de son rapport définitif, la Commission Nationale a rédigé un memorandum sur des violations liées aux activités régulées, dans lequel elle reproche à UVE de ne pas avoir respecté les principes et objectifs des lois sur l'énergie et sur le chauffage. UVE a répondu par écrit aux allégations reprochées. Le 24 mars 2017, la Commission Nationale a infligé à UVE une amende de 1,3 million d'euros. Le 24 avril 2017, UVE a formé un recours contre cette décision devant le tribunal administratif de Vilnius. Le 11 octobre 2017, le tribunal a décidé de suspendre l'instance jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue sur la réclamation susvisée d'UVE relative au rapport définitif de la Commission Nationale.

(b) Litesko

Le 29 mars 2017, la Commission Nationale a approuvé le nouveau prix de base de chaleur applicable pour Alytus. Litesko a contesté la décision de la Commission Nationale devant le tribunal administratif de Vilnius le 2 mai 2017. Le 24 octobre 2017, ce dernier a rejeté la réclamation de Litesko, laquelle a formé un recours devant la cour suprême administrative. La date d'audience n'a pas encore été fixée.

Par ailleurs, le 12 octobre 2017, la Commission Nationale a approuvé le nouveau prix de chaleur applicable pour la municipalité de Birzai. Le 13 novembre 2017, Litesko a déposé un recours devant le tribunal administratif de Vilnius ; ce recours a été rejeté le 28 février 2018. Le 23 mars 2018, Litesko a interjeté appel contre cette décision.

Lancement d'actions devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI ») et la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC »)

(i) Arbitrage CIRDI

Compte tenu de la multitude d'actions et de décisions décrites ci-avant, aussi inéquitables que discriminatoires, la Société, Veolia Baltics and Eastern Europe, UVE et Litesko (ensemble « les Sociétés ») ont déposé le 26 janvier 2016 une requête en arbitrage contre la Lituanie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI »).

Par ailleurs, le 12 décembre 2016, les Sociétés ont déposé une requête auprès du tribunal arbitral pour des mesures provisoires relatives à une procédure de l'Autorité contre UVE devant les tribunaux lituaniens, qui avaient accordé une saisie conservatoire des comptes bancaires d'UVE ; la requête a été retirée après que la cour suprême administrative a infirmé la décision de saisie des comptes.

Le 22 décembre 2016, les Sociétés ont déposé leur mémoire en demande dans lequel elles sollicitent une indemnisation d'environ 120 millions d'euros. Le 17 septembre 2017, la Lituanie a déposé son mémoire en réponse dans lequel elle présente des demandes reconventionnelles d'environ 150 millions d'euros.

Le 29 juin 2018, la Lituanie a déposé une objection à la compétence du tribunal arbitral tirée de la décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 6 mars 2018 dans l'affaire *Achmea*, qui a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans les traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires ne sont pas compatibles avec le droit de l'Union Européenne. Malgré une portée encore incertaine, cet arrêt est susceptible d'avoir un impact sur l'arbitrage CIRDI et le cas échéant sur l'exécution de la sentence à venir.

(ii) Arbitrage SCC

Par ailleurs, le 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat de Vilnius, la Société et UVE ont également déposé une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC ») pour obtenir la désignation d'un expert indépendant afin d'évaluer l'état des actifs avant la fin du contrat (29 mars 2017). L'objet de l'arbitrage SCC a été étendu par la suite aux réclamations de UVE contre Vilnius et VST en lien avec le contrat de Vilnius ainsi qu'à de possibles demandes reconventionnelles des défendeurs. Le 26 mai 2017, la Société et UVE ont déposé une demande d'arbitrage révisée à laquelle Vilnius et VST ont répondu le 3 juillet 2017.

Le 16 octobre 2017, la Société et UVE ont déposé leur mémoire en demande dans lequel elles sollicitent une indemnisation d'environ 22 millions d'euros. Le 19 février 2018, Vilnius et VST ont déposé leur mémoire en réponse dans l'arbitrage SCC dans lequel elles présentent des demandes reconventionnelles de l'ordre de 425 millions d'euros.

La Société et UVE contestent fermement ces demandes et s'attacheront à en demander le rejet.

Afrique et Moyen Orient

Gabon

Par lettre du 16 février 2018, la République gabonaise (« Gabon ») a résilié de manière unilatérale la convention de concession signée avec la filiale du Groupe au Gabon, la Société d'Eau et d'Énergie du Gabon (« SEEG »), en alléguant plusieurs motifs différents y compris celui de « l'intérêt général ». Par arrêté ministériel du même jour, l'ensemble des moyens matériels et humains de la SEEG a fait l'objet d'une réquisition par le Gabon. Un nouvel arrêté a également désigné un organe directionnel délégué transitoire pour mettre en œuvre les mesures de résiliation et de réquisition. Le 8 mars 2018, conformément à la convention de concession, la SEEG a soumis au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI ») une requête de conciliation pour tenter de parvenir à une indemnisation à l'amiable du préjudice subi par la SEEG à la suite des mesures du Gabon, mesures que la SEEG conteste intégralement. La commission de conciliation nommée par le CIRDI a tenu sa première session le 20 juin 2018. Lors de cette première session, un calendrier procédural a été fixé prévoyant un échange d'écrits entre les parties et une audience de conciliation au cours du mois de juillet 2018.

Autres segments

Autres segments – Aides régionales au transport routier de voyageurs

Transdev Group a été informée par courrier du 3 mars 2014 du Président du conseil régional d'Ile-de-France que le 4 juin 2013, le tribunal administratif de Paris avait enjoint à la Région Ile-de-France de procéder à la récupération des subventions versées aux opérateurs, au titre du dispositif d'amélioration des services de transport en commun routiers. Ces subventions ont été qualifiées d'aides d'Etat illégales par un arrêt de la cour d'appel administrative de Paris du 12 juillet 2010, motif pris de leur absence de notification à la Commission européenne. Cette obligation de restitution risquerait donc, selon les termes dudit courrier, de concerner certaines

filiales de Transdev Group qui en auraient éventuellement bénéficié, la cour administrative d'appel de Paris ayant rejeté le 31 décembre 2013 la demande de la région Ile-de-France de sursis à exécution de l'injonction de récupération.

Cette première notification a également été envoyée à d'autres opérateurs de lignes régulières de la grande couronne. Cette lettre s'inscrit dans le cadre d'un contentieux juridique opposant la Région à une entreprise de transport occasionnel et auquel aucune société du groupe Transdev n'est partie. Même si la Région mentionne dans son courrier un montant estimatif de subventionnement régional d'environ 98,7 millions d'euros (hors intérêts moratoires) qui aurait été attribué à des filiales de Transdev Group, cette estimation reste incertaine du fait de la complexité du chiffrage qui résulte, (i) de l'ancienneté du dispositif critiqué, (ii) du nombre d'opérateurs bénéficiaires dont une partie significative a connu des mouvements de restructuration/consolidation, (iii) des règles de fonctionnement dudit dispositif qui implique l'intervention de collectivités locales qui sont parties prenantes à ce dispositif soit en tant qu'intermédiaires (les sommes versées par la Région transitent par ces dernières) soit en tant que bénéficiaires économiques. En outre, certaines subventions versées par la région Ile-de-France ne devraient pas être qualifiées d'aides d'Etat, les critères relatifs à l'existence d'un avantage économique et à l'affectation des échanges n'étant pas remplis.

Si la Région Ile-de-France venait à émettre un titre de recettes, un recours suspensif serait alors ouvert à Transdev Group ou ses filiales concernées devant le tribunal administratif.

Transdev Group, aux côtés d'OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France, association regroupant l'ensemble des entreprises privées exploitant des lignes régulières inscrites au Plan de Transport de l'Ile de France), contestera le remboursement qui pourrait être demandé et intentera toute action judiciaire pour défendre ses intérêts.

Par ailleurs, par une décision du 2 février 2017, la Commission européenne a conclu que les aides d'Etat octroyées par la région Ile-de-France en faveur d'exploitants de services de transport en commun par autobus dans la région entre 1994 et 2008 étaient compatibles avec le marché intérieur.

Compte tenu de cette décision, le montant nominal des aides d'Etat ne pourra pas faire l'objet d'une récupération. Seuls les intérêts au titre de la période d'illégalité (période entre la date d'octroi de l'aide et le 2 février 2017) pourraient être récupérés.

La décision de la Commission a fait l'objet d'un recours en annulation partielle formé devant le tribunal de l'Union européenne par des entreprises de transport, parmi lesquelles des filiales de Transdev Group. A titre principal, les requérantes soutiennent que les subventions versées par la région sont des aides existantes et ne doivent pas être prises en compte pour le calcul des intérêts. A titre subsidiaire, les requérantes soutiennent que seules les subventions accordées après le 25 novembre 1998 devraient être prises en compte pour le calcul des intérêts à récupérer, alors que les aides antérieures seraient prescrites.

Parallèlement, Transdev Ile-de-France – comme d'autres entreprises intéressées membres d'OPTILE – a déposé, le 27 février 2015, devant la cour administrative d'appel de Paris :

- une requête en tierce opposition contre l'arrêt rendu par cette même cour le 12 juillet 2010 ayant déclaré les subventions en cause illégales, procédure à laquelle elle n'avait pas été partie.
- une intervention volontaire, devant la même cour, dans le cadre de l'appel interjeté par la Région Ile-de-France contre le jugement du tribunal administratif de Paris du 4 juin 2013 enjoignant à la Région Ile-de-France d'émettre, en conséquence de la procédure précitée, les titres exécutoires permettant la récupération des aides litigieuses.

Par deux arrêts du 27 novembre 2015, la cour administrative d'appel de Paris a :

- rejeté la tierce opposition de Transdev Ile-de-France ;
- enjoint à la région Ile-de-France de déterminer dans un délai de neuf mois les montants devant être restitués par chaque entreprise bénéficiaire du dispositif d'aides, en tenant compte de la nature des investissements subventionnés et du type d'activité de transport ayant été exercé, puis de procéder à l'émission de titres de recettes.

Le 27 janvier 2016, Transdev Ile de France a introduit un pourvoi contre la décision de rejet de sa tierce opposition, que le Conseil d'état a admis le 12 juillet 2016.

La Région Île-de-France a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt lui imposant de procéder à l'émission de titres de recettes. Ce pourvoi n'est pas suspensif.

NOTE 12 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

Hormis les rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants et les relations avec les co-entreprises précisées dans les notes des comptes consolidés de l'exercice 2017 (cf. notes 6.2 et 5.2.4.1), au 30 juin 2018, les relations avec les autres parties liées n'ont pas été modifiées de façon significative.

NOTE 13 ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

NOTE 14 LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES INTEGREES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au 30 juin 2018, le Groupe Veolia a intégré dans ses comptes 1 642 sociétés

La liste des principales filiales n'a pas connu de modifications significatives par rapport au 31 décembre 2017.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Veolia Environnement, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1er janvier 2018 de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2018

KPMG Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Département de KPMG S.A.

Valérie Besson

Baudouin Griton

Jean-Yves Jégourel

Xavier Senent

5

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

(CHAPITRE 7 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017)

5.1 Composition du conseil d'administration

5.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPEL DE LA COMPOSITION DE SES COMITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 19 avril 2018 a notamment renouvelé le mandat d'administrateur⁽¹⁾ de M. Antoine Frérot pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, M. Daniel Bouton et Qatari Diar Real Estate Investment Company n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat d'administrateur et M. Paul-Louis Girardot n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de censeur.

À la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence, le conseil d'administration de la Société se compose de quinze administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés et six administratrices ainsi que d'un censeur.

⁽¹⁾ Il est rappelé que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 février 2018, avait décidé de renouveler le mandat de Président-directeur général de M. Antoine Frérot, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale du 19 avril 2018.

	Indépendance	Date de nomination du 1er mandat	Échéance du mandat
Antoine Frérot président-directeur général		7 mai 2010	AG 2022
Louis Schweitzer vice-président		30 avril 2003	AG 2019
Homaira Akbari	♦	22 avril 2015	AG 2019
Jacques Aschenbroich	♦	16 mai 2012	AG 2020
Maryse Aulagnon administratrice référente	♦	16 mai 2012	AG 2019
Caisse des dépôts et consignations, représentée par Olivier Mareuse		15 mars 2012	AG 2021
Isabelle Courville	♦	21 avril 2016	AG 2020
Clara Gaymard	♦	22 avril 2015	AG 2019
Marion Guillou	♦	12 décembre 2012	AG 2021
Pavel Páša(1)⊕		15 octobre 2014	Octobre 2018
Baudouin Prot		30 avril 2003	AG 2019
Nathalie Rachou	♦	16 mai 2012	AG 2020
Paolo Scaroni	♦	12 décembre 2006	AG 2021
Guillaume Texier	♦	21 avril 2016	AG 2020
Pierre Victoria(1)⊕		15 octobre 2014	Octobre 2018
Serge Michel ▲	N/A	21 avril 2016	2020

▲ Censeur ⊕ Administrateur représentant les salariés

♦ Indépendance au sens des critères du code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le conseil d'administration

N/A : non applicable.

(1) Administrateur représentant les salariés non comptabilisé pour établir les pourcentages d'indépendance en application de l'article 8.3 du code AFEP-MEDEF.

Les quatre comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- Comité des comptes et de l'audit : Mme Nathalie Rachou (Présidente), Mme Homaira Akbari, M. Jacques Aschenbroich, Mme Isabelle Courville et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés).
- Comité des nominations : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon et M. Paolo Scaroni.
- Comité des rémunérations : Mme Maryse Aulagnon (Présidente), Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Louis Schweitzer et M. Pierre Victoria (administrateur représentant les salariés).
- Comité recherche, innovation et développement durable : M. Jacques Aschenbroich (Président), Mme Isabelle Courville, Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša (administrateur représentant les salariés) et M. Guillaume Texier.

5.1.2 COMITE EXECUTIF

Le 23 juillet 2018, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse portant sur l'évolution de son comité exécutif. cf. chapitre 3, sections 3.1.4 et 3.9 *supra*.

6

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

(CHAPITRE 8 DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017)

6.1 Procédures judiciaires et arbitrages

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Par ailleurs, les contrôles et contentieux fiscaux sont présentés au chapitre 4, section 4.1, note 10.2 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018.

La présentation des principales procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage figurant au chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 est incorporée par référence au sein de ce chapitre 6, section 6.1. Les principales mises à jour concernant les litiges figurant à la note 11 et reflétant les évolutions significatives qui ont pu intervenir jusqu'à la date de dépôt de ce document sont décrites dans ce chapitre 6, section 6.1.

Il n'existe pas d'autres procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptibles d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

AMERIQUE DU NORD

États-Unis – Flint

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 *supra*.

États-Unis – WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux États-Unis ⁽¹⁾ sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. En outre, les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient, dans certaines instances, de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt du présent document de référence, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Au cours de la période de dix ans s'achevant le 31 décembre 2017, la moyenne annuelle des frais engagés par la Société au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, s'élèvent à environ 793.850 dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurance.

⁽¹⁾ Des Filiales du groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée *Water Applications & Systems Corporation* et *United States Filter Corporation*), société de tête de l'ancien groupe *US Filter* dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Roumanie

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 *supra*.

Lituanie

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 *supra*.

ITALIE

Siram / Polare

La société italienne de Services à l'Énergie, Siram, a fait l'objet, le 3 avril 2012, d'une perquisition dans le cadre d'une instruction impliquant notamment un organisme de recherche, Polytechnic Laboratory of Research SCaRL (ci-après « Polare »), auquel Siram avait confié des services de recherche ayant donné lieu à l'attribution de crédits d'impôt recherche.

Siram a procédé à une régularisation de sa situation fiscale au regard de ce crédit impôt au cours des années 2012 et 2016.

Parallèlement, début août 2012, le tribunal civil de Venise a émis à l'encontre de Siram une injonction de payer à Polare 2,8 millions d'euros au titre de créances prétendument impayées. Fin août 2012, Siram a formé opposition contre cette injonction et a demandé, à titre reconventionnel, la restitution d'une partie substantielle des avances d'environ 20 millions d'euros qu'elle a consenties à Polare (acomptes sur des prestations non réalisées).

En juillet 2013, le tribunal civil de Venise a prononcé la liquidation judiciaire de Polare. Ce tribunal (i) par un premier jugement du 15 janvier 2016 a accueilli l'opposition de Siram et a révoqué l'injonction de payer et (ii) par un second jugement du 28 novembre 2017 a admis la créance chirographaire de Siram au passif de Polare à hauteur d'environ 1,1 millions d'euros. Polare ne dispose pas d'actifs suffisants pour désintéresser ses créanciers.

Par ailleurs, suite à une enquête ouverte en 2012 par le parquet de Milan, le 4 juin 2015 le procureur a mis en examen des anciens représentants de Siram pour escroquerie, fraude fiscale (utilisation frauduleuse du crédit d'impôt recherche) et fausse déclaration d'impôts sur le revenu pour l'année 2009 ainsi que la Siram uniquement du chef d'escroquerie. Le 18 mars 2016, le juge de l'audience préliminaire a renvoyé les personnes physiques et Siram devant le tribunal correctionnel de Milan. Par jugement du 21 mai 2018, le tribunal a relaxé tous les prévenus.

AFRIQUE/MOYEN ORIENT

Égypte

En septembre 2000, Veolia Propreté a conclu avec le Gouvernorat d'Alexandrie (« Gouvernorat ») un contrat ayant pour objet la collecte et le traitement des déchets, ainsi que le nettoyage urbain de la ville d'Alexandrie pour une période de 15 ans (« Contrat »).

En octobre 2011, Onyx Alexandria, filiale de Veolia Propreté et constituée afin d'exécuter le Contrat, a pris la décision de résilier ce dernier pour manquement grave du Gouvernorat à ses obligations de paiement, et plus généralement pour les fautes commises par la République arabe d'Égypte (« Égypte »), lesquelles ont causé la perte totale de l'investissement réalisé par Veolia Propreté.

En juin 2012, Veolia Propreté, en raison de la perte totale de son investissement, a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de l'Égypte - sur le fondement du traité bilatéral d'investissement franco-égyptien (« TBI ») et sous l'égide du CIRDI (Centre International pour le Règlement des différends relatifs aux investissements) - pour être indemnisée des pertes subies.

Le 9 novembre 2016, le Gouvernorat a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de Veolia Propreté et Onyx Alexandria sous l'égide du Cairo Regional Centre for International Commercial Arbitration (« CRCICA ») et a demandé à être indemnisé pour les dommages résultant de la supposée résiliation abusive alléguée du Contrat et du non-respect par Onyx Alexandria de ses obligations contractuelles à hauteur d'un montant de 186,2 millions de livres égyptiennes (correspondant à environ 9 millions d'euros). Le tribunal arbitral a ainsi été constitué et le 21 septembre 2017, le Gouvernorat a déposé un mémoire en demande. Le 29 mars 2018, Veolia Propreté et Onyx Alexandria ont déposé chacune un mémoire en réponse dans lequel elles contestent vigoureusement le bien-fondé de l'ensemble des réclamations du Gouvernorat, Veolia Propreté soulevant de son côté une exception d'incompétence du tribunal arbitral. Cette procédure arbitrale est en cours.

Par sentence du 25 mai 2018, le CIRDI a estimé que les violations du Contrat par le Gouvernorat ne comportaient pas d'actes suffisamment graves pouvant être assimilés à des violations du TBI et par conséquent, a rejeté l'ensemble des demandes d'indemnités de Veolia Propreté.

Ce tribunal arbitral a notamment jugé que les réclamations contractuelles auraient dû être soumises à l'arbitrage du CRCICA en vertu de la clause compromissoire contenue dans le Contrat.

Gabon

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 *supra*.

ASIE

Hong Kong Sludge

Le 27 septembre 2010, VW-VES (HK) Limited (VW-VES), filiale indirecte de la Société, a remporté un appel d'offres lancé par le Département de Protection Environnementale du gouvernement de Hong Kong (Gouvernement de HK) pour la conception, la construction et l'exploitation d'une installation d'incinération de boues à Hong-Kong. VW-VES a sous-traité la partie de conception, dessin et construction du projet à une joint-venture (JV) dont Veolia Water South China Limited, filiale indirecte de la Société, détient une participation majoritaire.

Pendant la réalisation du projet, différents problèmes, que VW-VES considère comme ne lui étant pas imputables, ont engendré du retard et des coûts supplémentaires importants supportés par VW-VES et la JV. Par conséquent, VW-VES a adressé au Gouvernement de HK plusieurs réclamations pour un montant global de plus de 196 M€ (1.8 Md HK\$). De son côté, le gouvernement de HK estime être en droit d'exiger des pénalités de retard d'un montant d'environ 38 M€ (350 M HK\$).

En août 2016, après une tentative de médiation infructueuse, VW-VES a engagé contre le Gouvernement de HK une procédure d'arbitrage.

SPECIALITES MONDIALES

OTV – Banque Mondiale

En 2013, OTV, filiale française à 100 % de Veolia Water Technologies, a formé un consortium avec l'entreprise brésilienne Odebrecht pour répondre à un appel d'offres lancé par la Corporacion Autonoma Regional (la « CAR ») et financé par la Banque Mondiale, pour la réalisation d'une usine de traitement d'eaux usées à El Salitre, en Colombie.

En avril 2016, le marché a été attribué à un consortium concurrent.

Fin 2016, la Vice-présidence de la Banque Mondiale chargée des questions d'intégrité (Integrity Vice Presidency - "INT") a informé OTV qu'elle menait une enquête confidentielle sur le marché El Salitre.

En juillet 2018, un accord de principe a été trouvé entre l'INT et OTV impliquant notamment pour OTV, une interdiction de soumissionner aux projets financés par la Banque Mondiale durant 24 mois et pour VWT Brésil, une interdiction de soumissionner aux projets financés par la Banque Mondiale durant 12 mois.

AUTRES SECTEURS

Aides régionales au transport routier de voyageurs

cf. chapitre 4, section 4.1, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 *supra*.

Connex Railroad

Le 17 octobre 2012, plusieurs assureurs qui avaient contribué au fonds d'indemnisation pour les victimes de l'accident ferroviaire intervenu en septembre 2008 à Chatsworth (Californie) ont engagé une action auprès des juridictions de l'Etat de Californie du comté de Los Angeles à l'encontre de Connex Railroad LLC (« Connex ») et de Veolia Transportation Inc. venant aux droits de Connex North America, Inc. (« Transdev North America »), tendant au paiement de la somme de 132,5 millions de dollars. La Société considère cette demande infondée et ses filiales défenderesses s'attachent à en obtenir le rejet.

Le 23 janvier 2015 et le 23 juin 2015, les plus gros contributeurs au fonds d'indemnisation des victimes, qui sont aussi les plus importants demandeurs à la procédure, se sont désistés de leur action à l'encontre de Connex et de Transdev North America, si bien que le montant de 132,5 millions de dollars demandé en 2012 est désormais réduit à environ 22 millions de dollars.

Par décision du 3 mai 2016 la Superior Court of Californie a rejeté l'action des assureurs Le 20 juillet 2016, ces derniers ont interjeté appel de cette décision Le 19 avril 2018, la cour d'appel de Californie a confirmé le jugement du 3 mai 2016. En juin 2018, une transaction est intervenue entre les parties selon laquelle Transdev North America et Connex ont renoncé à tout recours contre la décision de la cour d'appel. Cette procédure est donc terminée.

6.2 Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee, et une copie peut en être obtenue au siège administratif de la Société au 30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers.

Toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, dans d'autres États membres conformément à la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : www.amf-france.org.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible à l'adresse suivante : www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee.

Enfin, les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au 30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers.

6.3 Contrôleurs légaux des comptes

6.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG SA

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Madame Valérie Besson et Monsieur Baudouin Griton.

2, avenue Gambetta Tour Eqho – 92066 Paris la Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ernst & Young et autres

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Jean-Yves Jégourel et Xavier Senent.

1-2, place des Saisons – Paris - La Défense 1 – 92400 Courbevoie.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 20 avril 2017 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6.3.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

KPMG Audit ID

2, avenue Gambetta Tour Eqho – 92066 Paris la Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6.4 Personnes responsables de l'actualisation du document de référence

6.4.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia Environnement.

6.4.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2017 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité contenu dans la présente actualisation présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les états financiers données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de référence 2017.

Fait à Aubervilliers,

le 1er Aout 2018

Le Président-directeur général

Antoine Frérot

6.5 Tables de concordance

6.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table ci-après permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 ainsi que le cas échéant les pages du document de référence afférentes à ces informations.

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Chapitres ou sections du document de référence	Pages	Chapitres ou sections de l'actualisation du document de référence	Pages
1 – Personnes responsables				
1.1 Indication des personnes responsables	8.7	399	6.4	84
1.2 Déclaration des personnes responsables	8.7	399	6.4	84
2 – Contrôleurs légaux des comptes				
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.6	398	6.3	83
2.2 Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A		N/A	
3 – Informations financières sélectionnées				
3.1 Informations financières historiques	Chiffres clés	4	N/A	
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A		1	3
4 – Facteurs de risques				
	5	245 à 270	3.6	30
5 – Informations concernant l'émetteur				
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.1	10	N/A	
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1	390	N/A	
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	8.1.4	390	N/A	
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	8.1.3	390	N/A	
5.1.4 Sièges sociaux et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités,	8.1.1 et 8.1.2	390	N/A	
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	3.1	66	3.1 et 3.9	10 et 33
5.2 Investissements				
5.2.1 Principaux investissements réalisés	3.3.2 et 4.1.6 note 3.2	81 et 109	3.3.2 et 4.1 note 3.1	27 et 48
5.2.2 Principaux investissements en cours	3.3	80	3.3.2	27
5.2.3 Principaux investissements envisagés	3.3	80	3.3.2	27
6 – Aperçu des activités				
6.1 Principales activités	1.3 et 1.5	19 et 30	N/A	
6.2 Principaux marchés	1.2.1	12	N/A	
6.3 Événements exceptionnels	N/A		N/A	
6.4 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.5.3	42	N/A	
6.5 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.3.4	26	N/A	
7 – Organigramme				
7.1 Description sommaire du Groupe	1.5.1 et 8.4	30 et 397	N/A	

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Chapitres ou sections du document de référence	Pages	Chapitres ou sections de l'actualisation du document de référence	Pages
7.2 Liste des filiales importantes	4.1.6 note 15 et 4.2.5 note 7.11	191 et 234	4.1 note 14	75
8 – Propriétés immobilières, usines et équipements				
8.1 Immobilisations corporelles importantes	1.5.3 et 4.1.6 note 7.3	42 et 145	N/A	
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.6	44	N/A	
9 – Examen de la situation financière et des résultats				
9.1 Situation financière	3.2 à 3.4 et 4.1	69 à 84 et 94	3.2, 3.3 et 4.1	14, 26 et 34
9.2 Résultat d'exploitation	3.2.2 et 4.1.6 note 5.2	69 et 117	3.2.2, et 4.1 note 5.2	14 et 53
10 – Trésorerie et capitaux				
10.1 Information sur les capitaux	4.1 et 4.1.6 note 9	94 et 174	4.1 et 4.1 note 8	34 et 65
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	4.1 et 4.1.6 note 8.1 à 8.1.3	94 et 147 à 154	4.1 et 4.1 note 7	34 et 60
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	2.1.7, 4.1.6 note 8.1.1 et 5.2.1.3	61, 147 et 255	2.1.3 et 4.1 note 7	6 et 60
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	4.1.6 note 8.1.3 et 5.2.2.3	154 et 261	N/A	
10.5 Sources de financement attendues	3.3 et 4.1.6 note 8	80 et 147	N/A	
11 – Recherche et développement, brevets et licences				
	1.4 et 1.5.3.1	28 et 42	N/A	
12 – Informations sur les tendances				
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	3.7 et 3.11	87 et 92	3.1	10
12.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2, 3.7, 3.9 et 4.1.6 note 14	11, 87 et 190	3.5 et 3.7	29 et 30
13 – Prévisions ou estimations du bénéfice				
	N/A		N/A	
14 – Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale				
14.1 Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale	7.1 et 7.3	330 et 360	5.1	77
14.2 Conflits d'intérêts	7.1.3	345	N/A	
15 – Rémunération et avantages				
15.1 Rémunérations et avantages en nature	7.4.1 et 7.4.4	362 et 377	N/A	
15.2 Retraites et autres avantages	7.4.2 et 7.4.5	371 et 382	N/A	
16 – Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
16.1 Mandats des membres du conseil d'administration	7.1.1 et 7.1.2	330 et 345	5.1	77
16.2 Contrats de service liant les membres du conseil d'administration	4.1 note 13 et 7.1.3	189 et 345	3.4 et 4.1 note 12	29 et 75

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Chapitres ou sections du document de référence	Pages	Chapitres ou sections de l'actualisation du document de référence	Pages
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7.2.2.1 et 7.2.2.3	355 et 358	5.1	77
16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	7.2.1.1	346	N/A	
17 – Salariés				
17.1 Nombre des salariés	Chiffres clés	4 et 307	N/A	
17.2 Participations dans le capital et stock-options	7.4.3	373	N/A	
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	6.4.3.4	316	N/A	
18 – Principaux actionnaires				
18.1 Identification des principaux actionnaires	2.2	62	2.2	8
18.2 Existence de droits de vote différents	2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3	62, 63 et 393	2.2	8
18.3 Contrôle de l'émetteur	2.2	62	2.2	8
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	8.3	396	N/A	
19 – Opérations avec des apparentés				
	4.1.6 note 13 et 7.6	189 et 385	4.1 note 12	75
20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
20.1 Informations financières historiques	Chiffres clés, 4.1 et 4.2	4, 94 et 201	1 et 4.1	3 et 34
20.2 Informations financières proforma	N/A		3.8	31
20.3 États financiers	4.1 et 4.2	94 et 201	4.1	34
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	4.1 et 4.2	94 et 201	4.1	34
20.5 Date des dernières informations financières	4	93	4.1	34
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A		4.1	34
20.7 Politique de distribution des dividendes	2.3 et 8.1.7	64 et 391	2.3	9
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.6 note 12 et 8.2	185 et 394	4.1 note 11 et 6.1	69 et 79
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	1.2.1 et 4.1.6 notes 3.2	12 et 109	4.1 note 3.1	48
21 – Informations complémentaires				
21.1 Capital social				
21.1.1 Montant du capital souscrit et capital autorisé non émis	2.1.1 et 2.1.4	54 et 58	2.1.1	4
21.1.2 Actions non représentatives du capital	2.1.5	60	N/A	
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même	2.1.3	55	2.2.1	8
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	2.1.5, 2.1.7, 4.1.6 note 8.1 et 7.4.3	60, 61, 147 et 373	2.1.3 et 4.1 note 7	6 et 60
21.1.5 Droits d'acquisition et obligations attachées au capital souscrit, mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A		N/A	
21.1.6 Options sur le capital de membres du Groupe	N/A		N/A	
21.1.7 Historique du capital social	2.1.6	60	N/A	
21.2 Acte constitutif et statuts				
21.2.1 Objet social	8.1.5	390	N/A	
21.2.2 Organes d'administration, de direction et de surveillance	7.1 et 7.2	330 et 346	5.1.1	77

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Chapitres ou sections du document de référence	Pages	Chapitres ou sections de l'actualisation du document de référence	Pages
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	8.1.7 et 8.1.9	391 et 393	N/A	
21.2.4 Modification des droits des actionnaires	8.1.12	394	N/A	
21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et	8.1.8	391	N/A	
21.2.6 Dispositions pouvant retarder, différer ou d'empêcher un	N/A		N/A	
21.2.7 Déclaration des franchissements de seuils statutaires	8.1.11	394	N/A	
21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital	N/A		N/A	
22 – Contrats importants	8.3	396	N/A	
23 – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et	N/A		N/A	
24 – Documents accessibles au public	8.5	398	6.2	83
25 – Informations sur les participations	1.5, 4.1.6 note 15 et 4.2.5 note 7.11	30, 191 et 234	4.1 note 14	75

6.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Rapport financier semestriel	Pages
1 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018	34 à 75
2 – Rapport semestriel d'activité	10 à 32
- Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	10 à 29
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice	30
- Principales transactions intervenues entre les parties liées	29 et 75
3 - Attestation du responsable	84
4 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 1er semestre de l'exercice 2018	76

Relations investisseurs

Monsieur Ronald Wasylec

Directeur des relations avec les investisseurs

Tél : +33 (0)1 85 57 84 76

www.veolia.com/fr/groupe/espace-finance

CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE 2018

mercredi 7 novembre

Publication des informations financières
du 3^e trimestre



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Illustration en couverture : Rude

Impression  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Ressourcer le monde  **VEOLIA**

Veolia Environnement

Société anonyme au capital de 2 816 824 115 euros
403 210 032 RCS Paris

Siège administratif :

30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers - France
Tél. : +33 (0)1 85 57 70 00

Siège social :

21, rue La Boétie - 75008 Paris

www.veolia.com